BILAN DE LA CONCERTATION

—

Concertation préalable décidée au titre de l'article L 121-8

GravitHy

Dates de la concertation
du 27 novembre 2023 au 31 janvier 2024

Philippe Quévremont et
Audrey Richard-Ferroudji

Date de remise du bilan le 29 février 2024

commission nationale du débat public

Sommaire

Avant-propos 3
Synthèse 3
Les enseignements clefs de la concertation 3
Les principales demandes de précisions et recommandations du garant et de la garante 4
Introduction 6
Le projet 6
La saisine de la CNDP 8
Garantir le droit à l'information et à la participation 8
Le travail préparatoire des garant.e.s 9
Les résultats de l'étude de contexte 9
L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation 11
Avis sur le déroulement de la concertation 15
Le droit à l'information a-t-il été effectif ? 15
Quelques chiffres clefs de la participation 18
Le droit à la participation a-t-il été effectif ? 19
Synthèse des arguments exprimés 22
La réindustrialisation et la décarbonation de l'industrie de l'acier 22
Une attention à la préservation de l'eau 24
Les milieux naturels : impacts et mesures de compensation 25
Les autres impacts sur l'environnement et les risques industriels 27
L'approvisionnement en électricité 28
L'économie du projet 30
L'emploi et la formation professionnelle 31
L'insertion territoriale du projet 32
Les alternatives 36
Le futur suivi du projet 37
Demande de précisions et recommandations au responsable du projet 38
Précisions à apporter de la part du responsable du projet, des pouvoirs publics et des autorités concernées 38
Recommandations des garant.e.s pour garantir le droit à l'information et à la participation du public à la suite de cette concertation et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique, si le projet se poursuit 39
Annexe 1 : Lettre de mission des garant.e.s 40
Annexe 2 : Tableau des demandes de précisions et recommandations des garant.e.s 44

Avant-propos

Le présent bilan est rédigé par les garant.e.s de la concertation préalable. Il est communiqué par les garant.e.s dans sa version finale le 29 février 2024 sous format PDF non modifiable au responsable du projet pour publication sans délai par ses soins, sur le site dédié au projet (art. R121-23 du code de l'environnement), https://www.concertation-gravithy.fr/fr/
Ce bilan a également été remis à cette même date à la Commission nationale du débat public.
Le responsable du projet publiera de son côté sous deux mois sa réponse à ce bilan ; réponse qui sera transmise à la CNDP par ses soins (R.121-24 CE).

Synthèse

Les enseignements clefs de la concertation

La concertation préalable relative au projet GravitHy de construction d'une nouvelle usine sidérurgique s'est déroulée du 27 novembre 2023 au 31 janvier 2024. Ce projet a pour objectif de traiter à l'hydrogène, chaque année, 3 millions de tonnes de minerai de fer importé, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (CO_2) du secteur de la sidérurgie.

Le dossier de concertation établi par le maitre d'ouvrage, comme les **explications** qu'il a apportées, en réunion et sur le site internet, en réponse aux questions du public, ont été **largement reconnues de qualité et facilitant les échanges**. Les explications complémentaires apportées par des tiers ont également été appréciées.

Si **d'un point de vue quantitatif, la participation a été modérée,** sur le plan qualitatif, **une large diversité d'arguments a été exprimée par un public varié**. Des personnes dans le public ont regretté le rythme trop élevé des concertations successives sur le territoire et exprimé une défiance quant à leur prise en compte dans les décisions. La participation aux réunions publiques a été en majorité du fait de parties prenantes (institutionnels, professionnels, syndicats de salariés et associations locales), de même que les contributions écrites. Cependant, les rencontres de proximité et avec des publics spécifiques (par exemple à la maison des syndicats ou les deux temps de rencontre avec des jeunes) ont permis d'impliquer un public plus large.

La conformité du projet à une stratégie globale de **décarbonation** a été reconnue, même si le niveau exact des gains sur les émissions reste à préciser. Sa contribution potentielle à la **réindustrialisation** a également été reconnue : le projet conforterait le trafic portuaire tout en éclairant l'avenir de l'industrie sidérurgique à Fos. La **création d'emplois** a été un argument fort de soutien au projet.

Pour une partie du public toutefois, les **conditions ne sont pas réunies sur le territoire pour accueillir les projets de réindustrialisation**, ou bien **l'impact global** du projet serait trop lourd. La mise en avant des impacts cumulés du projet a alors justifié des demandes de moratoire ou d'un débat global préalable sur l'ensemble des projets envisagés à Fos-sur-Mer.

La **satisfaction des besoins en électricité du projet** (équivalents à la production d'une tranche de centrale nucléaire actuelle) a été un sujet important et un motif d'opposition. Des interrogations ont été soulevées sur la capacité du parc de production national à supporter l'ensemble des besoins industriels liés à la décarbonation. L'installation d'une nouvelle ligne aérienne à haute tension dans les paysages et les milieux naturels du Gard jusqu'à Fos a été critiquée. Elle fait l'objet d'une concertation spécifique.

La **préservation de l'eau** a été un sujet d'attention récurrent. Les explications données par le Grand port maritime de Marseille (GPMM) quant à l'approvisionnement du projet en eau industrielle ont été bien reçues par le public. Mais des interrogations subsistent pour l'eau de mer devant être utilisée pour refroidir, concernant les volumes d'eau concernés, les additifs et les températures de rejet.

Les **risques industriels** d'une installation anticipée pour être Seveso seuil bas ont été discutées par un public averti et mobilisé sur ces questions. Les risques liés au stockage de l'hydrogène et aux émissions de gaz, et les impacts des émissions de poussières ont fait l'objet d'échanges vigilants.

Les **atteintes à prévoir aux milieux naturels** tiennent à la nécessité de remblayer à hauteur d'une altitude de 2,40 m les terrains à construire en bord de mer. Une demande de dérogation assortie de propositions de compensations serait nécessaire. Les avis du public divergent quant à l'importance à accorder à ce point. Des attentes ont été exprimées en vue de la mise en œuvre locale des compensations.

A nouveau, la nécessité d'une mise à niveau préalable des infrastructures routières et plus largement d'une **amélioration de l'ensemble des mobilités** (transports collectifs, cyclable, ferroviaire, etc.) a été abondement soulignée par le public, par les parties prenantes et par les élus, comme dans de précédentes concertations portant sur d'autres projets sur ce même secteur. L'importance des chiffres annoncés pour la circulation des camions pendant la phase de construction a été relevée. Les récentes annonces relatives au contrat de plan Etat-Région, qui ne précisent pas totalement les conditions de financement des projets retenus, sont jugées insuffisantes. Plus généralement, des améliorations des services publics, tels l'hôpital de Martigues sont demandées.

La Métropole a avancé le chiffre de 4000 **logements** supplémentaires à construire si les trois projets (Carbon, H2V et GravitHy) étaient confirmés, au-delà des 5100 prévus par le PLH (programme local de l'habitat) en cours d'approbation, sans cacher les difficultés qui seraient induites par un tel niveau des besoins.

Le maître d'ouvrage a donné quelques indications sur le **financement du projet**. L'engagement de l'Etat a été affirmé par ses représentants. Le public a posé des questions complémentaires auxquelles aucune réponse n'a été donnée : quel serait le montant des participations publiques et pour quels engagements ? Quant aux débouchés, l'usine toute proche d'ArcelorMittal sera-t-elle destinataire du fer réduit produit par GravitHy ? Des questions ont été soulevées sur l'**insertion du projet dans le tissu industriel local.**

Concernant **l'emploi**, des besoins de formation et des difficultés de recrutement ont été identifiés.

Les principales demandes de précisions et recommandations du garant et de la garante

Le tableau ci-dessous présente les principales demandes de précisions et recommandations que les garant.e.s formulent à la fin de la concertation préalable. Le responsable du projet, lorsqu'il va publier sa réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, est invité à répondre à ces différents points. Le tableau qui a été transmis au porteur de projet afin qu'il puisse répondre se trouve en annexe de ce bilan.

Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations

Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse

1. Apporter des précisions, sur la base des études complémentaires qui seraient conduites si le projet se poursuit, plus spécifiquement sur :

- le bilan carbone du projet ;

- les modalités de prélèvement, de traitement et de rejet de l'eau de mer ;

- les autres impacts environnementaux des phases de chantier et d'exploitation, dont ceux qui sont liés au remblaiement et au bruit, ainsi qu'aux émissions de poussières ;

- les mesures de compensation effectivement prévues pour l'atteinte aux milieux naturels ;

- l'origine de l'électricité nécessaire ;

- les risques industriels dont ceux liés à la production d'hydrogène et d'oxygène.

2. Préciser l'insertion de GravitHy dans le tissu industriel local et ses relations aux sidérurgistes.

3. Confirmer la capacité du parc de production national à supporter l'ensemble des besoins en électricité industriels liés à la décarbonation.

4. Clarifier les décisions et les investissements par les pouvoirs publics, concernant les infrastructures de mobilité, les services publics et la planification du logement.

5. Actualiser l'information sur les impacts cumulés de l'ensemble des projets du territoire.

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, et sur la prise en compte des avis des participants, si le projet est confirmé

1. Informer la CNDP des modalités de la concertation continue dès la publication des enseignements de la concertation.

2. Organiser une réunion publique pour diffuser l'information sur les enseignements que le maître d'ouvrage tire de la concertation préalable.

3. Organiser des réunions publiques thématiques sur les sujets pour lesquels des informations sont attendues du public en particulier sur :

- *les études d'impact et de dangers;*
- *les décisions, les investissements et les éventuelles nouvelles actions de planification concernant les mobilités, le logement et les services publics;*
- *les mesures de compensation envisagées pour l'atteinte aux milieux naturels.*

4. Mettre en place un comité de suivi, instance pérenne de concertation qui accompagnerait le développement du projet et serait ouvert aux parties prenantes de manière large.

5. Veiller à poursuivre une information auprès d'un large public et à mettre en œuvre des modalités pour aller à la rencontre des publics éloignés de la décision.

6. Poursuivre le travail de coordination des concertations du territoire.

Introduction

Le projet

GravitHy est un projet de conception, de construction et d'exploitation d'une **usine de production de fer réduit bas-carbone** situé à Fos-sur-Mer (Bouches du Rhône). C'est aussi le nom de la société qui porte ce projet.

● Responsable du projet

La société **GravitHy** en co-saisine avec **RTE**, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, ainsi que la société **Asco Fields**.

● Carte du projet ou plan de situation

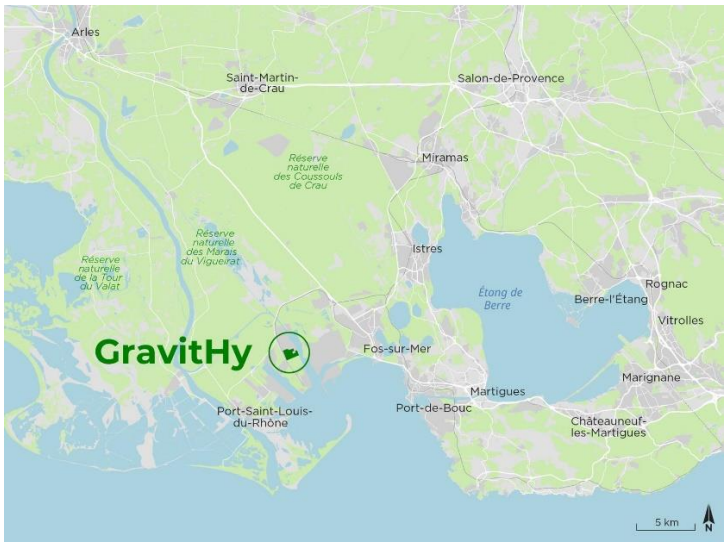

Emplacement sur le môle central de la ZIP (zone industrialo portuaire)
Source : synthèse du dossier de concertation

● Objectifs du projet selon le porteur de projet

GravitHy produirait à Fos-sur-Mer du DRI (« Direct Reduced Iron » ou fer pré-réduit) bas-carbone en utilisant pour son procédé de l'hydrogène bas-carbone produit sur site et obtenu par électrolyse de l'eau. Ce DRI serait commercialisé sous forme de HBI (« Hot Briqueted Iron » ou fer briqueté à chaud) et de DRI froid (« Cold DRI ») principalement à des sidérurgistes à proximité et sur les marchés français et européen. Avec une production de 2 millions de tonnes de HBI/DRI par an, ce procédé remplace l'utilisation de charbon et par conséquent permettrait d'éviter près de 90% des émissions liées à la fabrication de l'acier, soit environ 4 millions de tonnes équivalent CO_2 par an.

● Caractéristiques du projet

Le site du projet s'étend sur près de **75 hectares au sein de la ZIP** (Zone Industrialo Portuaire) **de Fos-sur-Mer**, sur le Grand port maritime de Marseille (GPMM), en région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.
Les activités de l'usine génèreraient **500 emplois directs** en phase de production et 2 500 emplois en cours de construction.

Sa mise en service complète serait prévue fin 2028, lorsque l'acheminement de la **puissance électrique nécessaire** (jusqu'à 1 150 MW) pourra être assuré par RTE. Un démarrage des tests pourrait intervenir en 2027 sous réserve d'un raccordement électrique à puissance réduite par RTE.

- ### Coût

Le montant total de l'investissement est estimé par GravitHy à **2,2 milliards d'euros.**

- ### Alternatives mises au débat

Le maître d'ouvrage a présenté plusieurs **procédés techniques alternatifs** permettant de produire du fer réduit, ainsi que l'alternative qui consisterait à **ne pas réaliser le projet**. Il n'a pas présenté de localisation alternative pour le projet.

- ### Contexte du projet

L'acier est l'un des matériaux les plus consommés au monde et sa production contribue à hauteur de 8% environ aux émissions mondiales de CO_2. Différentes techniques contribuent à cette production : la réduction du minerai de fer par du charbon (coke) dans des hauts-fourneaux est la plus traditionnelle, mais on produit aussi du fer réduit grâce à du méthane. On peut aussi recycler des ferrailles.

Le recyclage émet peu de gaz à effet de serre, mais ne peut pas suffire, qualitativement et quantitativement, à couvrir les besoins. La réduction du minerai de fer par de l'hydrogène produit par électrolyse réduirait fortement ces émissions, si l'électricité nécessaire est elle-même faiblement carbonée. Une première usine en Europe de production de fer réduit à l'hydrogène est actuellement en construction en Suède.

La localisation à Fos-sur-Mer permettrait un approvisionnement de l'usine en minerai de fer par voie maritime. Le fer réduit serait commercialisé auprès de différents sidérurgistes, les expéditions se faisant par voie maritime, fluviale ou ferroviaire.

- **Calendrier du projet** (source dossier de concertation)

Le démarrage de l'usine à pleine puissance interviendrait en 2029 après le renforcement par RTE de l'approvisionnement électrique, par la construction d'une nouvelle ligne à haute tension (400 000 volts) entre Jonquières (Gard) et Fos-sur-Mer.

Le Code de l'environnement stipule que le porteur de projet publie dans un délai de deux mois à compter de la publication du bilan des garant.e.s, sur son site internet, les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

La saisine de la CNDP

- **Contexte de la concertation**

Le projet présenté à la concertation par GravitHy est assez détaillé. Le porteur de projet n'a proposé qu'un seul scénario. Il en est souvent ainsi pour les projets industriels complexes dont les grandes options, intimement liées au procédé, sont préparées très tôt et ouvrent peu de perspectives pour les variantes.

- **Décision d'organiser une concertation**

Par décision lors de la séance plénière du 3 mai 2023, la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable selon l'article 121-8 du code de l'environnement et a désigné Philippe Quévremont et Audrey Richard-Ferroudji comme garant et garante de la concertation, considérant que ce projet comporte des impacts significatifs sur l'environnement et présente de très forts enjeux d'aménagement du territoire et socio-économiques.

La CNDP a en outre demandé que les concertations sur les projets Carbon, H2V et GravitHy soient préparés dans une logique de coordination permettant, dans la mesure du possible, d'aborder les sujets communs et transversaux, notamment les impacts cumulés, la pression sur la ressource en eau, et les besoins en électricité.

Garantir le droit à l'information et à la participation

« *Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement* » - Article 7 de la charte de l'environnement.

La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le respect du droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel, qui est conféré à chacune et à chacun.

Afin de veiller au respect de ces droits, la CNDP nomme des tiers garant.e.s neutres, qui ont pour rôle de garantir au nom de l'institution la qualité des démarches de concertation mises en œuvre par les porteurs de projet. Les attentes précises pour cette mission ont été formulées dans la lettre de mission du/ de la garant.e qui se trouve en annexe de ce bilan.

- **Le rôle des garant.e.s**

Un.e garant.e est une personne inscrite sur la liste nationale des garant.e.s, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un.e garant.e. Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP mandate un.e ou plusieurs garant.e.s pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes ; à savoir l'indépendance vis-à-vis des parties prenantes, la neutralité par rapport au projet, la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les publics concernés. Chaque tiers garant.e est lié.e à la CNDP par une lettre de mission rendue publique qui leur présente leur rôle ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du responsable du projet. A l'issue de la concertation, les garant.e.s rédigent un bilan qui est transmis aux porteurs de projet ainsi qu'à la CNDP pour publication sur leurs sites Internet, ainsi qu'à tous les acteurs.

Pour la concertation relative au projet GravitHy, les garant.e.s avaient pour mission (cf. Annexe 1) d'être particulièrement attentif.ve.s à ce que les débats portent bien sur **l'opportunité** du projet et les **alternatives** possibles, ainsi que sur les **impacts socio-économiques du projet** : emploi, logement et équipements collectifs. Un effort particulier devait être engagé pour **mobiliser les publics les plus éloignés des sphères de prise de décisions**, et potentiellement concernés.

Enfin les garant.e.s devaient prendre en compte la multiplicité des projets qui se développent concomitamment et veiller à la bonne **coordination avec les concertations relatives aux projets Carbon et H2V**.

Dans le cadre d'une concertation préalable L 121-8, les modalités de concertation sont définies par la Commission nationale du débat public. Suite à la concertation préalable, une concertation continue sera mise en place si le projet se poursuit, également sous l'égide d'un ou deux garant.e.s CNDP.

Les projets H2V et Carbon

Le projet H2V Fos prévoit la construction en deux phases de six unités de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau de 100 MW (2 unités dans une première phase et 4 dans la seconde phase), soit un total de 600 MW, avec l'objectif de produire 84 000 tonnes par an d'hydrogène bas carbone. La première phase du projet comprendrait également une unité de production de méthanol de synthèse (« e-methanol ») d'une capacité de 130 à 140 000 tonnes/an.

Le **projet Carbon** consiste à construire une giga-usine intégrée permettant de produire des plaquettes de silicium, des cellules et des modules (panneaux) photovoltaïques. La mise en service est prévue en 2025. La capacité annuelle de production de cellules photovoltaïques serait de 5GWc, avec 3000 emplois directs. L'investissement serait de plus d'1,5 milliard d'euros. La concertation du projet Carbon s'est déroulée du 11/09/2023 au 30/10/2023.

Le travail préparatoire des garant.e.s

Les garant.e.s ont analysé le contexte géographique, politique, sociologique et humain du projet dans le but d'identifier les thématiques et controverses susceptibles d'être débattues pendant la concertation, ainsi que les pistes pour optimiser son organisation (acteurs à solliciter, modalités, thématiques à approfondir, etc.).

Cette analyse a été menée en prenant en compte les deux autres projets Carbon et H2V, conformément à la décision de la CNDP. En effet, les concertations des trois projets sont dans une temporalité très proche (quelques mois d'écart), les trois sites d'implantation prévus se touchent et les trois projets contribuent directement (H2V et GravitHy) ou indirectement (Carbon) à la décarbonation.

Les résultats de l'étude de contexte

La première raffinerie de pétrole s'est installée en 1930 sur un territoire quasi vierge, composé de marais et de landes. A partir de 1950, la pétrochimie s'installe et vers 1970, c'est au tour de ce qui est aujourd'hui la ZIP (zone industrialo-portuaire) de Fos-sur-Mer. Pétrochimie, aciéries, usines chimiques et terminaux maritimes s'installent, à l'époque sans concertation particulière avec le public.

A partir des années 80, des citoyens ont commencé à se mobiliser sur les problématiques santé-sécurité et environnement du territoire. La pollution et le dessalement de l'étang de Berre ont fait débat. Le rejet par les populations de nouvelles installations industrielles, polluantes ou supposées telles, s'est concrétisé par le refus du projet Satys à Marignane en 2021.

Aujourd'hui, une dizaine de nouveaux projets sont envisagés pour un investissement total de l'ordre de 10 milliards d'euros. Un débat global rendu possible par la loi « industrie verte », pourrait concerner ces projets, sans toutefois inclure les projets GravitHy, H2V et Carbon antérieurement notifiés à la CNDP, ni le projet Hyvence qui fera également l'objet d'une concertation préalable sur cette même zone dès le printemps 2024. De nombreuses concertations sont en cours ou prévues sur ce territoire alors que la dernière implantation industrielle dans le bassin remonte à 1985.

La zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer et une partie du site de GravitHy (en second plan) vus depuis le sommet du crassier d'une parcelle voisine – le 04 janvier 2024 (photo garant.e.s)

L'absence de concertation des années 70 a fait place à de nombreuses concertations aux résultats contestés, certaines parties prenantes considérant que les attentes du public sont mal prises en compte dans les décisions qui suivent. La multiplication des concertations en cours ou envisagées est un facteur de confusion et de démotivation important.

Le projet GravitHy participerait à la réindustrialisation « verte » de la France dans un secteur stratégique. A ce titre, il bénéficie des encouragements de représentants de l'État et de nombreux responsables politiques locaux (Communes, Métropole, Région, Département, etc.).

Afin de préparer au mieux la concertation à venir, les garant.e.s des trois concertations à coordonner (Carbon, H2V et GravitHy) ont réuni en juin 2023 des associations du bassin Fos/Berre[1]. Les garant.e.s ont en outre échangé avec les acteurs institutionnels et d'autres parties prenantes à l'occasion de deux réunions à la sous-préfecture d'Istres et d'entretiens complémentaires en juin et juillet 2023[2]. Enfin, les garant.e.s se sont appuyés sur les comptes-rendus des débats publics précédents, les bilans de concertations et les compte-rendu de réunions publiques de la concertation continue sur le projet de liaison routière Fos-Salon où des participants avaient questionné l'impact de l'arrivée des nouveaux projets industriels.

[1] ADPLGF (Association de défense et protection du littoral du golfe de Fos), Association de l'étang Marin, Cistude, CSAIGFIE (Comité de surveillance de l'activité industrielle du golfe de Fos et son impact environnemental), FNE (France nature environnement), MCTB (Mouvement citoyens de tous bords), Sauvegarde de l'étang de Berre et SPPPI (Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles)

[2] ARS (Agence Régionale de la Santé), AtmoSud, DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) 13, DREAL (Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement) PACA (Provence-Alpes-Côtes-d 'Azur), DREETS (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, EDF (Electricité de France) PACA, GMIF (Groupement Maritime et Industriel de Fos et sa Région), GPMM (Grand port maritime de Marseille), Métropole, PIICTO (plateforme industrielle et d'innovation du Caban-Tonkin), Pole emploi, Préfecture, SPPPI (Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles), Sncf Réseau (Société Nationale des chemins de Fer), Région Sud PACA, RTE (Réseau de transport d'électricité)

Ceci a conduit à **pré-identifier les thématiques suivantes** pour la concertation à mettre en place :

- l'alimentation en eau (brute provenant du Rhône et potable de la nappe phréatique) et les rejets (en mer) ;
- la consommation d'électricité ;
- la biodiversité (les trois sites se touchant ont *a priori* le même biotope) et le remblaiement du site ;
- le trafic routier, maritime et fluvial ;
- l'augmentation de la population induisant des besoins en logement et équipements ;
- Risques industriels ;
- Pollutions (rejets, déchets) ; Qualité de l'air et santé ;
- Emploi, formation et disponibilité de la main d'œuvre.

La concertation sur GravitHy prenait place dans la suite des concertations sur les projets Carbon et H2V mais aussi de manière concomitante à la démarche du Lab' territorial, au dispositif Réponses, aux concertations continues sur le projet de liaison routière Fos Salon et sur le projet d'éoliennes en mer Méditerranée et au débat public « la mer en débat ». Les concertations précédentes avaient vu une mobilisation dans les réunions publiques, mais d'une part principalement de fait des acteurs économiques (industriels), de la formation ou associatifs que du grand public. D'autre part, plusieurs participants avaient dénoncé le rythme élevé des réunions. Ce contexte incitait à compléter les rencontres au format de réunion publique classique par une variété de modalités, avec également un objectif d'élargir la participation en allant vers différents publics**.**

L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation

La préparation de la concertation a duré de juillet à octobre 2023 ; les derniers mois ont été les plus intenses, le personnel de GravitHy étant alors complété.

● Le périmètre

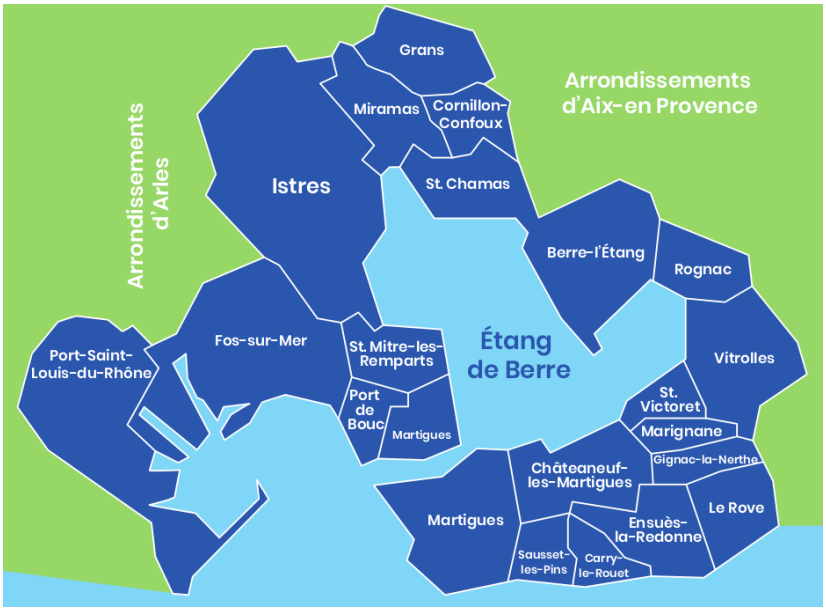

Arrondissement d'Istres – Source : dossier de concertation

Au vu :
- de l'impact potentiel du projet notamment sur le logement et la circulation routière ;
- de la cohérence du territoire de l'arrondissement d'Istres correspondant au bassin Fos-Berre ;
- des nombreuses associations et entités dont le territoire est le bassin Fos-Berre ;

l'arrondissement d'Istres s'est naturellement imposé comme le périmètre de la concertation.

- **Le calendrier**

Le calendrier de la concertation a été établi à partir des contraintes suivantes :

- permettre la participation et l'information du public, en tenant compte des observations du public émises pendant la concertation relative au projet Carbon ;
- permettre la tenue de deux réunions publiques communes avec la concertation relative au projet H2V ;
- ne pas retarder inutilement le processus de concertation ;
- tenir compte des vacances scolaires.

La CNDP a ainsi décidé d'une durée de concertation de **9 semaines**, entre le 27 novembre 2023 et le 31 janvier 2024.

- **La coordination des concertations**

Les thématiques communes aux trois projets auraient idéalement été traitées de manière commune, avec par exemple l'organisation de **réunions communes** Carbon/H2V/GravitHy. Les calendriers de ces trois concertations étant cependant disjoints, l'organisation de réunions communes n'a été possible que sur les thèmes de l'approvisionnement en eau et de l'alimentation électrique pour les concertations H2V et GravitHy.

Il a en outre été proposé à la CNDP que des **réunions thématiques « renforcées »** soient organisées :

- par Carbon sur les thèmes de l'emploi, de la formation, du logement, de la circulation routière et de la biodiversité, avec une invitation à participer adressée à H2V et à GravitHy ;
- par GravitHy et H2V sur les thèmes de l'eau et de l'électricité, avec une invitation à participer adressée à Carbon.

Pour ces thèmes communs, il est en effet essentiel que le public puisse prendre connaissance, au cours de chaque concertation, des données relatives à chacun des trois projets sur des thèmes communs (par exemple le nombre d'emplois ou les consommations d'eau brute). A cet effet, les garant.e.s ont mis ces données (publiques ou validées par le porteur de projet correspondant) à disposition de tous sur le site de la CNDP[3].

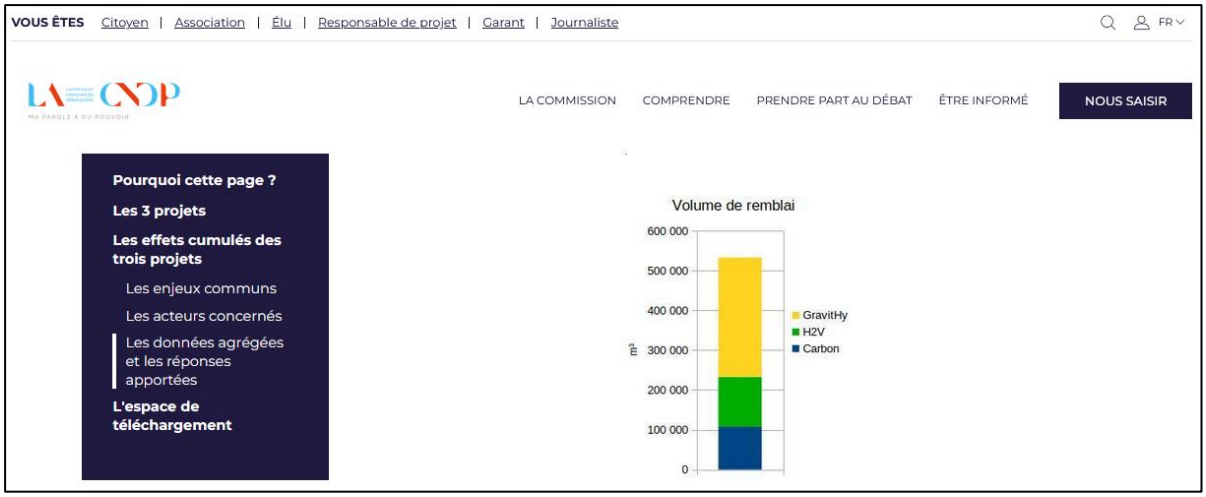

Extrait de la page de la coordination des concertations sur le site de la CNDP[3]
Exemple de calcul d'impact cumulé : le volume de remblai.

[3] https://www.debatpublic.fr/coordination-des-concertations-carbon-h2v-gravithy-4495

● Préparation de l'information

Les garant.e.s ont procédé à plusieurs relectures du projet du dossier de concertation et de sa synthèse. Ils ont demandé l'ajout de **schémas** pour clarifier les process industriels (électrolyse et production de fer réduit à l'hydrogène, utilisations de l'eau) et la production d'une brève **vidéo** (motion design) de présentation du projet. De plus, suite à l'examen du dossier de concertation par la Commission nationale du débat public, il a été demandé au maître d'ouvrage de publier en complément du dossier, des **fiches de synthèse** sur le site Internet de la concertation, concernant la gestion des eaux brutes et de mer, les déchets, les estimations d'empreinte carbone et les risques d'envol de poussières et leurs mesures de maîtrise.

La CNDP a également demandé à RTE, co-maître d'ouvrage, de **compléter le dossier par des informations sur les besoins électriques globaux** engendrés par les différents projets d'usines dans la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer, pour lesquels RTE serait amené à fournir de l'énergie, et par une description de la procédure de concertation préalable à laquelle serait soumis le projet d'une éventuelle nouvelle liaison à haute tension vers le réseau électrique national.

Ces demandes de la CNDP ont été formulées dans sa décision du 8 novembre 2023 qui a validé les modalités de concertation.

● Réunions publiques

Au vu des résultats de l'étude de contexte, il est apparu nécessaire d'organiser des réunions plus particulièrement axées sur les **thèmes** suivants :

- Les besoins des projets en électricité (réunion commune aux projets H2V et GravitHy) ;
- Le cycle de l'eau (réunion commune aux projets H2V et GravitHy) ;
- Les milieux naturels ;
- L'insertion dans le territoire et les alternatives au projet ;
- Qualité de l'air, impacts environnementaux et gestion des risques industriels.

Les sous-thèmes déjà traités au cours de la concertation relative au projet Carbon ont été à nouveau traités, bien que plus brièvement pour certains d'entre eux (impacts sur la circulation routière, par exemple).

Avec les réunions d'ouverture et de clôture, le nombre de réunions a donc été fixé à 7, ce qui est habituel pour ce type de concertation.

Une **visite du site**, encadrée par le porteur de projet, a été programmée juste avant la réunion consacrée aux milieux naturels.

● Modalités pour « aller vers » un plus large public

Les garant.e.s avaient en outre proposé, au cours de la préparation de la concertation, de chercher activement à élargir les publics à informer, en multipliant les **rencontres de proximité ou avec des publics spécifiques**. En particulier, les garant.e.s ont proposé de recourir à une émission de radio et à prévoir des rencontres à la Maison des syndicats de Fos-sur-Mer et avec le conseil municipale des jeunes de Fos-sur-Mer.

Le dispositif de concertation validé par la CNDP le 8 décembre 2023

Outils d'information et d'annonce de la concertation

- Dossier de concertation et sa synthèse 4
- Site internet de la concertation (www.concertation-gravithy.fr)
- Avis légal
- Flyers d'annonce pour les réunions publiques
- Kit de communication numérique
- Affiche communicante
- 4 panneaux d'exposition (kakémonos)
- 1 Film pédagogique

Modalités de rencontre et contributions

- 7 réunions publiques
- Débats mobiles sur des lieux de vie
- Un débat radio pour présenter les enjeux de la décarbonation de l'industrie
- Présentation du projet à des publics cibles
- Contributions en ligne
- Questions et avis écrits lors des réunions publiques
- Cahiers d'acteurs
- Contributions directes par mail ou courrier

30 novembre 2023– Réunion d'ouverture - Photo des garant.e.s

Avis sur le déroulement de la concertation

La CNDP garantit deux droits complémentaires pour l'ensemble des citoyen.ne.s, le droit d'accéder aux informations et le droit de participer aux décisions, pour tous les projets, plans et programmes qui ont un impact significatif sur l'environnement. En France, ces droits sont constitutionnels, ils s'imposent à tous les responsables de projet, sans restriction. En d'autres termes, les porteurs de projet ne choisissent pas librement de permettre, ou non, la participation du public ; au contraire, ils sont tenus par la loi de permettre aux publics d'exercer leurs droits.

Le droit à l'information a-t-il été effectif ?

La concertation préalable a été annoncée 15 jours avant son ouverture :

- sur le **site internet de la concertation** ;
- dans la presse nationale et locale par la **parution des avis légaux** dans les La Provence, La Marseillaise et Le Monde;
- par **affichage de l'avis légal dans les mairies des 21 communes** du périmètre de la concertation. En complément de cette annonce réglementaire, une affiche informant des dates et des lieux des temps de concertation a été diffusée dans les communes du périmètre de la concertation, un **flyer** d'information a également été distribué aux habitants des communes accueillant les temps d'échanges.

Plusieurs moyens ont été mis en œuvre pour communiquer sur la concertation. L'annonce de la concertation a été relayée par les collectivités et les acteurs du territoire grâce à un **« kit de communication numérique** » fourni par GravitHy. Une **conférence de presse** a eu lieu le 24 novembre, quelques jours avant la première réunion publique. L'information sur la concertation a été relayée par des médias, presse écrite, radio, (dont une radio locale Fossa FM pour chaque réunion publique) et médias des parties-prenantes dont les collectivités locales.

12 janvier Studio de Fossa FM –Table ronde sur la décarbonation de l'industrie

Sur le marché de Fos le 6 janvier, les personnes rencontrées par la garante avaient entendu parler de projets industriels mais pas nécessairement de celui-ci. Les jeunes rencontrés au forum des métiers de Port-de-Bouc n'avaient dans leur grande majorité pas entendu parlé des projets. Lors de la rencontre à la Maison des syndicats de Fos-sur-mer, un sondage à main levée, a montré que plus de 50% des participant.e.s avaient déjà entendu parler du projet. Ces constats ont confirmé la pertinence de multiplier les canaux d'information. Il serait en outre recommandé de poursuivre une information vers un large public si le projet se poursuit.

Quelques chiffres clefs

- 1 vidéo
- 4 Kakemonos
- 49 000 flyers distribués
- 4 400 exemplaires de la synthèse du dossier de concertation mis à disposition
- 600 exemplaires du dossier de concertation mis à disposition
- 4 fiches thématiques complémentaires (accessibles en ligne)

- 1 site internet de la concertation
  - > 1786 visites du site Internet (760 visiteurs uniques)
  - > Médiathèque : 296 visites (111 visiteurs uniques)

- 10 articles de presse écrite papier - 6 articles de presse écrite en ligne et émissions de 2 radios dont toutes les réunions publiques relayées par Fossa FM, une radio locale.

Le public a pu disposer d'informations claires et complètes sur le projet, notamment sur les caractéristiques techniques, le porteur de projet, la nature de la décision, les impacts socio-économiques, environnementaux et sur l'aménagement du territoire, l'option zéro et les alternatives. Ces informations étaient disponibles en version synthétique dans la synthèse du dossier et en version complète dans le dossier de concertation, disponibles en version papier ou en téléchargement.

Afin que tout le public présent aux réunions puisse participer et comme certaines personnes ne viennent qu'à une réunion et n'ont pas forcément lu le dossier ou sa synthèse, les garant.e.s ont recommandé de **présenter rapidement le projet à chaque réunion**, généraliste ou thématique, ainsi que le rôle des garant.e.s. La présentation rapide du projet a été assurée par la projection du film d'animation et par une courte présentation de GravitHy.

22 janvier – Visionnage de la vidéo lors du forum des métiers Port de Bouc

Lors des réunions publiques, **les exposés** du porteur de projet ou de ses représentants étaient **clairs et compréhensibles** par le plus grand nombre. Le maître d'ouvrage et plus généralement les intervenant.e.s en tribune ont été invité.e.s à répondre au fur et à mesure à chaque question du public, suivant la recommandation des garant.e.s pour assurer une complétude des réponses. Ils ont **répondu à toutes les questions posées** et avec le niveau de détail qui correspondait à

l'état des connaissances sur le projet, autant que le garant et la garante aient pu en juger. Plusieurs participant.e.s aux réunions publiques ont sollicité des informations qui n'étaient pas disponibles à ce stade du projet mais seront produites dans le cadre des études d'impact et de danger si le projet se poursuit. Les réunions publiques ont fait l'objet d'une **retranscription intégrale** publiée sur le site de la concertation avec le diaporama support.

Le 11 janvier 2024, rencontre à la Maison des syndicats

Lors des réunions publiques, des **interventions complémentaires à celles de l'équipe de GravitHy** ont permis de mettre en perspective les enjeux et les impacts du projet à des échelles plus larges comme celle de la plaine de la Crau, de la Métropole ou de la France. Les informations sur les **impacts cumulés** des trois projets, rassemblées par les garant.e.s des trois concertations sur les projets industriels[4] ont été présentées lors des réunions publiques selon chaque thématique. Ces deux types de présentation : mise en perspective à plus large échelle et sur les impacts cumulés ont été appréciées par le public.

En conclusion, **le droit à l'information a été effectif.**

Paroles du public

> La CNDP, consciente de la nécessité pour le public d'appréhender de manière globale les effets de Carbon, H2V et Gravithy, présente des données agrégées et confirme l'intérêt de ne pas segmenter les effets de chacun pour en apprécier les conséquences. Toutefois, l'existence d'un autre projet, Elyse Neocarb, pas encore soumis à la concertation, doit également être prise en compte pour ne pas fausser cette appréciation. (*Cahier d'acteur de la FARE (Fédération d'Action Régionale pour l'Environnement))*

[4] https://www.debatpublic.fr/coordination-des-concertations-carbon-h2v-gravithy-4495

Quelques chiffres clefs de la participation

7 réunions publiques

3 rencontres de proximité

4 formats complémentaires pour aller vers des publics spécifiques : les jeunes, les employés de l'industrie, les acteurs de la prévention des pollutions industrielle

1 débat-radio sur Fossa FM

Nombre global de participations aux rencontres en présentiel : 701

Nombre global de participations aux réunions publiques : 541

Nombre de participant.e.s par évènement [5]:

- Réunion publique d'ouverture à Fos-sur-Mer, le 30 novembre 2023 : 139
- Réunion publique thématique « Les besoins des projets en électricité » à Saint-Mitre-les-Remparts le 7 décembre 2023 : 51
- Audition du projet par le SPPPI PACA (Secrétariat Permanent de Prévention des Pollutions Industrielles Provence-Alpes-Côte-d'Azur), le 8 décembre 2023 : 11
- Réunion publique thématique « Le cycle de l'eau » à Istres le 11 décembre 2023 : 87
- Visite du site le 4 janvier 2024 : 11
- Réunion publique thématique « Milieux naturels » à Fos-sur-Mer le 04/01/24 : 36
- Marché de Fos-sur-Mer le 06 janvier 2024 : une quinzaine d'échanges approfondis
- Marché d'Istres le 09 janvier : une quarantaine d'échanges approfondis
- Forum des métiers de Port-de-Bouc : 20 collégiens et 2 enseignants
- Gare de Miramas le 10 janvier 2024 : une quinzaine d'échanges approfondis
- Maison des jeunes de Fos-sur-Mer le 10 janvier 2024 : 17 jeunes et 5 animateurs
- Maison des syndicats de Fos-sur-Mer, le 11 janvier 2024 : 24
- Réunion publique thématique « L'insertion dans le territoire » à Miramas, le 11 janvier 2024 : 74
- Emission de Fossa FM Table ronde autour de la décarbonation de l'industrie sur le territoire de Fos-sur-Mer, le 12 janvier 2024 en direct et 118 écoutes de l'enregistrement
- Réunion publique thématique « Qualité de l'air, impacts environnementaux, gestion des risques industriels et les alternatives au projet » à Port-de-Bouc, le 16 janvier 2024 : 62
- Réunion publique de synthèse à la Maison de la mer à Fos-sur-Mer, le 22 janvier 2024 : 92

Contributions écrites

- 37 contributions en ligne : 12 questions (dont 6 questions relayées suite à un temps en présentiel) et 25 avis (dont 19 sont des transmissions des pièces des cahiers d'acteurs)
- 16 cahiers d'acteurs (dont deux avec un texte principal et un complément)

[5] Hors représentants de la maitrise d'ouvrage, équipe technique, intervenants en tribune et garant.e.s. Source : comptes-rendus du maitre d'ouvrage, https://www.concertation-gravithy.fr/fr/rencontres-publiques

Le droit à la participation a-t-il été effectif ?

● Durée et rythme de la concertation

La concertation s'est tenue du 27 novembre 2023 au 31 janvier 2024, soit sur **9 semaines calendaires** incluant la période des fêtes de fin d'année, avec presque une réunion par semaine, hors semaine de Noël.

Des participant.e.s ont déploré le **rythme élevé des réunions de concertation sur le territoire** nuisant, selon eux, à une bonne participation. De manière notable, des réunions étaient programmées en décembre et janvier dans le cadre des autres concertations du territoire (projet H2V, démarche du Lab' territorial, concertation continue sur le projet de liaison routière Fos Salon et débat public sur les documents de stratégie de façade). La conduite de deux réunions thématiques communes aux concertations pour H2V et GravitHy a permis de réduire le nombre de réunions. Mais, le nombre est resté effectivement important, pour **garantir le droit à l'information et à la participation pour chacun des projets, alors qu'ils se multiplient sur le territoire**.

La **période de fin d'année** a sans doute également joué sur la capacité de mobilisation du public. La réunion publique qui a eu lieu à la fin des vacances scolaires a vu une plus faible participation que les autres. Le temps hivernal a en outre été peu propice à une participation nombreuse lors des rencontres de proximité.

Des questions ont été soulevées sur le choix des **lieux de réunions**. Les 7 réunions publiques ont été organisées dans différentes villes de l'arrondissement d'Istres et selon la disponibilité des salles limitée par l'organisation d'évènements festifs fin décembre. Une offre de temps d'échanges a effectivement été proposée sur l'ensemble du territoire.

Paroles du public

> Je regrette, le public que je suis et avec mes collègues, on n'arrive pas à suivre ce rythme. Et du coup, ça impacte réellement le côté démocratique ou le côté ouvert au public, en tout cas de ces réunions de concertation. Voilà, on est dans la précipitation. *(Réunion publique du 7 décembre 2023, verbatim pages 36 et 37)*

> Vous n'organisez pas de réunion publique à Port-Saint-Louis du Rhône ? (*Réunion à la maison des Syndicats du 11 janvier 2024, p7*)

● Une majorité de parties prenantes lors des réunions publiques mais une grande diversité de participant.e.s dans la concertation

Le nombre de participant.e.s aux réunions publiques a été en moyenne plus faible que pour les concertations pour Carbon et équivalent à celles de H2V. Des personnes du public ont expliqué cette baisse, pour une part par un manque de **disponibilité** face à la multiplication des réunions de concertation. Mais, nous avons également entendu un manque de confiance en **l'utilité des concertations**, cela **du point de vue des suites données dans les décisions publiques**. Lors des rencontres de proximité, une défiance a également été exprimée par des citoyen.e.s lorsqu'il leur était proposé de participer aux réunions publiques.

La **participation aux réunions publiques a été en majorité du fait de parties prenantes** (institutionnels, professionnels et associatifs). De même, l'outil de contribution en ligne a été

principalement utilisé par les parties prenantes ou pour relayer des questions auxquelles il n'avait pas été possible de répondre de manière complète en réunion. Il était possible de poser des questions par écrit lors des réunions publiques. Le public n'a pas utilisé cette possibilité.

Les rencontres de proximité et auprès d'instances ont permis d'atteindre un public plus large et d'enrichir la concertation par une diversité de points de vue.

6 janvier 2024 marché de Fos-sur-Mer – Photo des garant.e.s

La concertation a mobilisé et rassemblé des **publics différents** : citoyen.e.s des communes où avaient lieu les évènements et d'autres communes, associatifs (environnement, riverains, cyclisme, etc.), professionnell.e.s (syndicats, portuaires, chercheurs, etc.), élu.e.s, et institutionnels. En termes de **genre**, les assemblées en réunions publiques étaient à dominante masculine et les femmes ont en moyenne moins pris la parole en réunion. La moyenne **d'âge** en réunion était élevée. Les deux temps dédiés aux publics jeunes ont permis de recueillir d'autres points de vue.

10 janvier Maison des jeunes de Fos-sur-Mer Photo des garant.e.s

De manière notable, alors que le constat est souvent partagé d'une méconnaissance du public du monde industriel, **de nombreux citoyen.e.s participant connaissaient bien le monde industriel et disposaient d'une expertise d'usage**. Plusieurs participant.e.s en réunions publiques ou rencontrées sur les marchés ont indiqué travailler ou avoir travaillé dans des industries de la ZIP de Fos-sur-Mer.

Des demandes ont été renouvelées à plusieurs reprises par des participant.e.s pour **que toutes les parties décisionnaires soient invitées aux réunions,** en particulier pour s'exprimer sur les projets de mobilité. Des sollicitations ont été faites de la part de garant.e.s et du maitre d'ouvrage. Des élus, des représentants de l'Etat ainsi que le GPMM et SNCF Réseau, ont participé aux réunions publiques. Leur présence a été appréciée lors des échanges sur les thématiques communes qui n'étaient pas du ressort du porteur de projet (fourniture d'eau brute et potable, circulation, logement, etc.). En outre, Carbon et H2V ont été représentés lors de plusieurs réunions. Des absences ont cependant été pointées.

Quel que soit le nombre de présents, les **échanges ont été richement nourris** avec un **temps de parole du public** conforme à ce que souhaitaient les garant.e.s, c'est-à-dire le temps de parole dévolu aux intervenants en tribune doit être inférieur ou égal à celui des échanges avec le public. Les interventions ont été, d'une manière générale, respectueuses et argumentées. Ces principes de la concertation ont été rappelés lorsque nécessaire. Les réunions publiques ont systématiquement dépassé les durées prévues avec des durées comprises entre 2h20 et 3h40 pour la réunion du 16 janvier 2024.

Enfin, les garant.e.s soulignent **l'investissement des équipes de la maitrise d'ouvrage et de leurs prestataires** (maitrise d'œuvre et concertation) dans les différents temps de concertation, dans leur écoute et les échanges avec les participants.

En conclusion, **le droit à la participation a été effectif.**

Paroles du public

- Comment faire confiance à l'utilité de ces réunions quand un sous-Préfet et une représentante de la Région la quittent à peine commencée le 11/01/2024 ? Comment faire confiance à l'utilité de ces réunions quand la première demande des habitants, depuis la première concertation en 2020 sur la liaison Fos-Salon n'a toujours pas été entendue ? (…) La diminution du nombre de participants individuels aux réunions de la CNDP devrait pourtant vous alerter ? (*Contribution sur le site - A14*)
- Plus encore que dans le cadre des concertations sur les projets Carbon et H2V, et malgré votre travail d'organisation des débats, il a été particulièrement difficile de faire entendre une voix différente de celle des porteurs de projets, des institutions et autres organismes, comme si, sur ce territoire, toute critique à l'égard de l'industrie et du modèle de société qu'il pré-suppose n'était pas bienvenue. *(Cahier d'acteur FNE 13 (France Nature Environnement Bouches-du-Rhône), page 1)*

Synthèse des arguments exprimés

La réindustrialisation et la décarbonation de l'industrie de l'acier

La **pertinence des objectifs de réindustrialisation et de décarbonation** ont été reconnus dans la concertation ainsi que la **contribution potentielle de GravitHy à ces objectifs**.

Sur le **bilan carbone du projet**, la CNDP avait demandé qu'une fiche d'information complète le dossier de concertation, compte tenu du poids de l'industrie sidérurgique dans les émissions de gaz à effet de serre et de l'importance du bilan carbone parmi les justifications du projet. Un bilan carbone stabilisé pour le projet ne sera toutefois disponible que dans le cadre de l'étude d'impact, si le projet est confirmé. Dans l'attente, le maître d'ouvrage a estimé à 90 % la réduction de ces émissions, en comparaison avec les méthodes traditionnelles de production d'acier (production de fonte en haut-fourneau, etc.), qui sont très émettrices.

Le représentant de l'association Réseau Action Climat, a confirmé cette estimation[6]. Selon lui, toutefois, cette solution basée sur la technologie et très consommatrice en énergie et ne doit pas être la seule à laquelle il doit être fait recours, la **sobriété des modes de consommation** est aussi essentielle. Ce dernier point de vue a été partagé dans d'autres interventions, dont par RTE[7], qui a souligné la nécessité de réduire globalement notre consommation d'énergie ou encore par des associations qui donnent une priorité à la sobriété et contestent la multiplication des projets de production. Le public n'a pas discuté le bilan carbone présenté, validant de fait l'argument de contribution potentielle du projet à la décarbonation sur la base des estimations partagées. Le poids accordé à cet argument dans la justification de l'opportunité du projet a cependant été différent selon les participant.e.s.

Paroles du public

> Il y a quelque part me semble-t-il des incohérences dans le calcul de justification d'économies de carbone *(Réunion publique du 30 novembre 2023, verbatim page 15)*
> On est contents de voir des projets industriels, qui vont dans le sens de la décarbonation *(Réunion publique du 7 décembre 2023, verbatim page 20)*
> Avec tous ces éléments-là et l'orientation que vous prenez en nous proposant des industries plus vertes, qui vont dans le bon sens, qui vont améliorer les rejets de CO2, nous ne pouvons être que d'accord. *(Réunion publique du 22 janvier 2024, verbatim page 22)*
> C'est un bon projet car il permet de réduire la pollution. (*Forum des métiers de Port-de bouc le 22 janvier 2024, verbatim page 3*)
> Nous contestons la mise en œuvre de ces projets car sous couvert de réduire l'empreinte carbone ils visent à maintenir indéfiniment une situation de "business as usual" et donc un scénario de réchauffement à plus de 3°C à la fin du siècle, ce qui ne peut être acceptable. A notre avis, pour répondre aux besoins de décarbonation, nous devons agir en priorité sur la sobriété et limiter drastiquement notre empreinte carbone. (*Cahier d'acteur Alternatiba, page 1)*

Une bonne partie du public a souligné que le projet GravitHy serait une **opportunité pour le territoire.** Il moderniserait l'industrie sidérurgique locale et garantirait un trafic portuaire. Les contributions écrites des organisations professionnelles mettent en avant la potentielle contribution

[6] Réunion publique du 30 novembre 2023 (verbatim page 27)

[7] Réunion publique du 7 décembre 2023 (verbatim page 28)

de ce projet innovant aux **synergies locales**, à la **pérennisation de la sidérurgie sur le territoire et au rayonnement international de la ZIP**, au bénéfice de l'ensemble des activités et de l'attractivité du territoire. Il contribuerait à positionner le Port et le territoire en pionnier de la transition énergétique et la décarbonation.

Paroles du public

- Dans un contexte industriel territorial sous tension, de même qu'un contexte géopolitique et économique international tendu, le projet GravitHy s'appuie sur des caractéristiques enthousiasmantes à l'échelle internationale, nationale et territoriale (*Cahier d'acteur de l'UMF (Union maritime et fluviale), page 2)*
- Ces collaborations pourront donc renforcer l'importance de la zone industrielle de Fos et de sa région et bénéficieront à l'ensemble de l'écosystème industriel et portuaire. (*Cahier d'acteur* du *GMIF(Groupement Maritime et Industriel de Fos et sa Région), page 2)*
- La nécessaire décarbonation présente néanmoins un risque pour les industries les plus anciennes, qui devront s'adapter. C'est l'une des raisons pour lesquelles le port de Marseille-Fos se félicite du choix de Fos par GravitHy. (…) On y retrouve les éléments fondateurs de l'industrie portuaire : l'importation de la matière première et sa transformation avant consommation locale ou réexpédition. *(Cahier d'acteur du GPMM (Grand Port Maritime de Marseille, page 1)*

Des questions du public ont cependant porté de manière récurrente sur la **relation de GravitHy aux autres industriels de la zone et plus particulièrement aux sidérurgistes**. Des inquiétudes ont été exprimées quant à l'impact potentiel de ce nouveau projet sur les autres activités. Plusieurs personnes ont questionné la place de GravitHy dans l'économie locale, en particulier au regard d'Arcelor Mittal et d'Ascofield. GravitHy a apporté des précisions sur sa position de fournisseur potentiel pour ces industriels plutôt que de concurrent.

Le maître d'ouvrage a en outre exprimé une ambition de **contribuer à l'économie circulaire**, en développant des collaborations de proximité pour les intrants, les produits (oxygène, chaleur), la prévention des risques industriels, le traitement de l'eau ou les mobilités. Des demandes de précisions ont été formulées par le public sur ces sujets accompagnées de demandes de coordination.

Paroles du public

- Quelle synergie avec les industriels locaux -pour parler d'économie industrielle, d'économie circulaire et d'écologie industrielle – avez-vous mise en place sur ces déchets-là ? *(Réunion publique du 30 novembre 2023, verbatim page 3*6)
- Avez-vous parlé avec Arcelor Mittal *?* (*Rencontre de proximité du 06 janvier 2024, verbatim page 2*)
- Quels sont vos liens avec Ascométal ? Il faut que les aciéristes locaux achètent votre production. Grâce à votre HBI, on va décarboner Arcelor ! Il faut qu'Arcelor achète votre HBI, c'est une condition d'acceptation du projet. (*Rencontre de proximité du 09 janvier 2024, verbatim page 2)*
- Comment voyez-vous la coopération avec les autres industriels du bassin, en ce qui concerne les risques industriels (secours, prévention, etc.) ? (*Q-24 sur le site de la concertation)*
- Ce qui guide un peu le développement de ce projet, c'est l'évolution de la production de l'acier. Or, nous n'avons pas vraiment entendu l'expression des aciéristes à ce sujet. La question sous-jacente, c'est est-ce que l'acier en France, et plus particulièrement

sur Fos, a un avenir en particulier ? *(Réunion publique du 22 janvier 2024, verbatim page 32*
- Serez-vous interdépendants des autres projets de production d'hydrogène ? *(Audition du SPPPI, le 08 décembre 2023, page 10)*

Une attention à la préservation de l'eau

Les travaux préparatoires à la concertation avaient identifié une **sensibilité du public sur ce thème.** Ceci avait conduit la CNDP à demander au maître d'ouvrage de publier une fiche sur l'eau en complément du dossier de concertation. Des interrogations formulées au cours de plusieurs réunions publiques ont confirmé cette sensibilité : les quantités importantes d'eau douce nécessaires à la production de l'hydrogène n'allaient-elles pas induire des conflits d'usage ?

Le maître d'ouvrage a présenté ses **besoins en eau** et les mesures d'économie d'eau douce qu'il entendait retenir. Des demandes de précisions ont porté sur les besoins en eau pour la phase de construction. Il revenait au Grand port maritime de Marseille, qui fournit l'eau industrielle, d'éclaircir les questions portant sur la ressource, dans une perspective plus large que celle de l'approvisionnement du seul projet GravitHy. L'alimentation par le canal d'Arles à Fos, qui bénéficie d'une prise d'eau dans le Rhône, a été présenté comme une solution robuste, même dans le contexte du changement climatique. La montée du biseau salé inquiète cependant le public, même si le barrage anti-sel est actuellement efficace[8].

Les questions et réactions du public ont plus porté sur les eaux de refroidissement, le maître d'ouvrage ayant l'ambition d'utiliser **l'eau de mer** à cet effet. Les quantités et la température du rejet interrogent, quels seraient les impacts sur le milieu d'un rejet dont la température pourrait atteindre 30 °C ? Où l'eau serait-elle captée et rejetée ? Comment l'eau de mer serait-elle traitée ? Il a été proposé, dans le public, de remplacer par des biopolymères le chlore généralement utilisé comme additif à l'eau de mer pour protéger les installations industrielles, comme le fait déjà un industriel du secteur ; ou de s'associer avec un autre industriel, qui utilise au contraire de l'eau de mer pour tempérer ses installations.

Paroles du public

- Ils ont mis au point un système à base de biopolymères, des organismes vivants qui sont chargés d'empêcher les mollusques de s'agripper à l'intérieur des canalisations. Mais surtout, pour nous en tant qu'utilisateurs de la mer, c'est quelque chose de très important car il y aura beaucoup moins de chlore (*Réunion publique du 11 décembre 2023, verbatim page 9)*
- Il y a sûrement une synergie à faire évidente entre l'utilisation des eaux du Golfe par Elengy et l'utilisation des eaux du Golfe que vous voudriez faire. (*Réunion publique du 11 décembre 2023, verbatim page 9)*
- Vous pourriez rejeter de l'eau dans la Méditerranée à 29,9 degrés […] Pourquoi mettez-vous davantage de réfrigérant pour rejeter une eau à la mer dans les 20 degrés ? *(Réunion publique du 11 décembre 2023, verbatim page 17)*

[8] Selon l'étude Gambas conduite par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières)) citée par le Chef du service des réseaux eaux ouest au GPMM, lors de la réunion publique du 11 décembre 2023, verbatim page 35. Il a en outre été précisé lors de cette réunion que le canal était alimenté par des canaux de différents bassins en complément de la prise d'eau du Rhône (verbatim page 27 et diapositive 65).

> Il nous manque un graphe sur la quantité de prélèvements. Puis concernant l'eau de mer, il manque aussi les prélèvements et les rejets sur l'eau de mer. Ceci manque un peu à l'information. *(Réunion publique du 11 décembre 2023, verbatim page 32)*
> Depuis un certain nombre d'années, nous constatons tout de même une remontée du biseau salé. Est-ce qu'à l'avenir, cela ne vous amènerait pas à réaliser des aménagements au niveau du barrage anti-sel ? *(Réunion publique du 11 décembre 2023, verbatim page 35)*
> Nous n'avons aucune inquiétude sur le débit que le GPMM est prêt à sortir du Ventillon. *(Réunion publique du 11 décembre 2023, verbatim page 36)*
> Depuis 1990 le Rhône à son embouchure a perdu plus de 10% de son volume et, les experts prévoit 30 % au total de débit en moins en 2050. Les services de l'état ont demandé aux industriels de la zone de Fos sur Mer d'économiser 15% de leur consommation *(Cahier d'acteur FNE PACA (France Nature Environnement Provence-Alpes-Côtes-d 'Azur), page 3)*

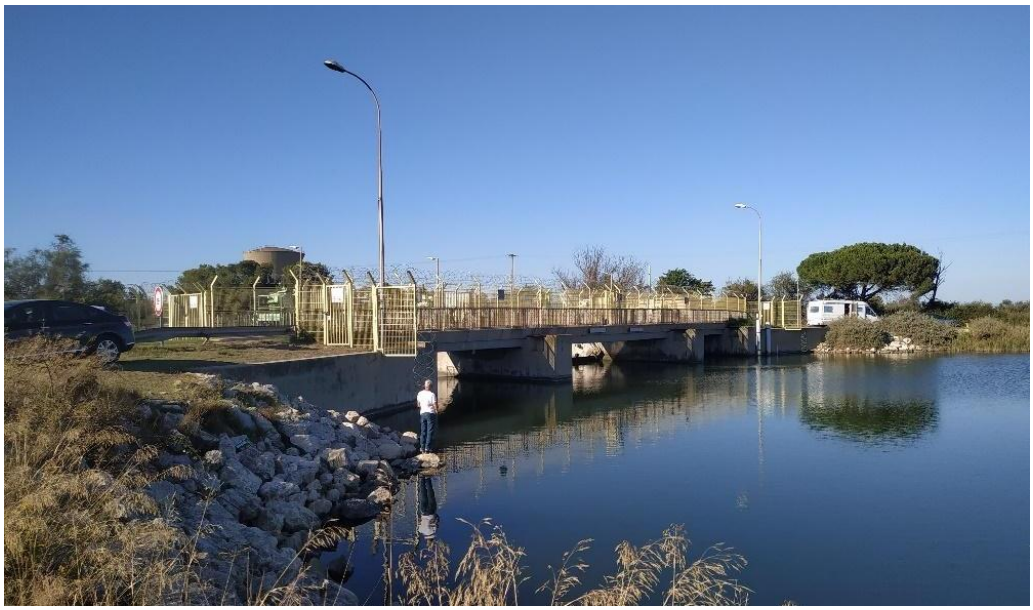

Le barrage antisel - 2023 (photo garants)

Les milieux naturels : impacts et mesures de compensation

Le projet prévoit un **remblaiement de 93% de la superficie du site**, conduisant à une destruction des milieux naturels sur cette surface. Le choix d'implantation correspond aux orientations de la démarche OAZIP[9] et du SDPN (Schéma directeur du patrimoine naturel) présentés par la représentante du port le 4 janvier 2024. Suite à la présentation de la DREAL de la démarche d'ERC territoriale qu'elle met en œuvre à l'échelle de la plaine de la Crau élargie[10], un constat a été partagé dans le public que les **enjeux** étaient **moindres sur le site que sur d'autres zones du territoire**.

[9] Orientations d'Aménagement de la Zone Industrialo-portuaire, démarche qui a consisté à définir les grandes orientations d'aménagement avec les parties prenantes du territoire, https://www.marseille-port.fr/oazip-2040

[10] Démarche lancée par le service transport, infrastructure et mobilité de la DREAL à l'échelle de la plaine de la Crau élargie, en prenant en compte tous les projets du territoire, pour définir les mesures de compensation pour les projets routiers, avec une perspective de mutualisation entre maîtres d'ouvrage.

Des interrogations ont été soulevées sur le fait de qualifier les milieux présents sur le site de « naturels » alors que l'espace est originellement artificiel avec le creusement des darses et le dépôt de remblais successifs. Des explications ont été apportées sur la renaturalisation au fil du temps qui a conduit à la situation actuelle et à la présence d'espèces remarquables. Des personnes du public ont souligné le **caractère remarquable du site en ce qui concerne la biodiversité** avec la présence d'espèces qui bénéficient d'un statut de protection régional ou national. Des questions ont été soulevées sur le programme de replantation sur les terres disponibles et sur l'impact sur le gibier (Sangliers, lapins).

Visite du site le 4 janvier 2024

La **séquence ERC, Eviter Réduire Compenser** en cours de préparation par GravitHy avec l'accompagnement du GPMM a été présentée. Le public a interrogé les **mesures de compensations envisagées**, en faisant référence à des mesures mises en œuvre par le passé sur le territoire. Des demandes ont été formulées par des participant.e.s et des propositions faites pour que les compensations soient mises en œuvre localement. Des participant.e.s ont argumenté que les compensations devaient bénéficier aux habitants impactés par les projets. Il a été demandé d'une part **d'associer les communes et les acteurs locaux,** tels que les sociétés de chasse ou les agriculteurs, à la définition et à la mise en œuvre des modalités de compensation et d'autre part **d'envisager d'autres modalités que l'acquisition et la restauration de terrains**[11].

Des précisions sont attendues sur les impacts environnementaux des phases de chantier et d'exploitation et sur les mesures de compensations si le projet est confirmé.

Paroles du public

> La stratégie de compensation est très importante. (…) Nous souhaitons que cela reste le plus local possible. (…) Il faut que les nuisances qui sont apportées à Fos amènent quelques avantages à Fos. (*Réunion publique du 04 janvier 2024, verbatim* page 19)

[11] Par exemple : travailler sur les espèces envahissantes, tels que les baccharis au rondpoint de Saint-Gervais ou l'herbe de la pampa dans l'espace à côté des Salins du Caban, ouvrir un fond qui soit alimenté par les compensations pour pouvoir enterrer la ligne haute tension deux fois 225 000 qui traverse la commune de Fos ou mettre en œuvre des ORE - Obligations Réelles Environnementales avec des particuliers

> Il ne faut pas oublier que l'entreprise, quand elle se met sur un site, avec l'emplacement qu'elle prend, elle fait fuir davantage le gibier aux alentours. (*Réunion publique du 4 janvier 2024, verbatim* page 16)
> Je suis moins content de la conclusion que vous avez tirée, à savoir que les compensations ne pourront se faire que sur des terrains. (*Réunion publique du 4 janvier 2024, verbatim* page 33)
> De ce fait, vous avez parlé des espèces à protéger mais vous n'avez pas parlé de celles à protéger pour les bipèdes que nous sommes. Je voudrais que vous en teniez compte. J'en ai fait part la dernière fois à l'ARS[12]. (*Réunion publique du 4 janvier 2024, verbatim* page 36)
> De quelle biodiversité nous parlons ? Il y a 50 ans, dans les années 60, 70, nous avons creusé des darses et nous avons mis du sable. Ce que nous avons creusé, nous l'avons mis là. Qu'est-ce qu'il y a de naturel dans cela ? Quelle est la biodiversité ? *(Réunion publique du 22 janvier 2024, verbatim page 23)*

Les autres impacts sur l'environnement et les risques industriels

Les travaux préparatoires à la concertation avaient montré une sensibilité du public sur le thème des poussières, ce qui avait conduit la CNDP à demander au maître d'ouvrage de publier une fiche en complément du dossier de concertation. La durée de la réunion consacrée à la qualité de l'air, mais aussi aux autres impacts environnementaux et aux risques industriels, a confirmé l'intérêt du public pour l'ensemble de ces points. Des précisions ont été apportées, dont une première estimation des émissions, mais des questions restent en suspens.

Les sources potentielles **d'envol de poussières** sont multiples, en particulier au cours de l'acheminement du minerai depuis le port minéralier et pour son stockage. Le porteur de projet a exposé les mesures de maîtrise des envols qu'il entendait prendre. Le recours aux techniques les plus modernes sur ce point a été bien accueilli, sans réduire la demande de mesure des résultats. Des questions ont également porté sur l'espaces de stockage du minerai sur le site, présenté comme non couvert et sur la prévention de la pollution par lessivage par la pluie.

Les atteintes possibles au **paysage** et les **nuisances sonores** ont motivé des interventions du public en réunion. Le maître d'ouvrage a exposé qu'il n'avait pas d'autre choix que de prévoir une tour de 135 m de haut pour la réduction du minerai. La question du bruit devrait être à nouveau abordée en concertation continue.

En ce qui concerne les **risques industriels**, l'éloignement entre le projet et les habitations rassure et le PPRT (plan de prévention des risques technologiques) de Fos Ouest ne serait pas modifié, comme l'a fait observer une association. En attendant son étude de dangers le maître d'ouvrage n'a pas pu répondre aux questions concernant les mesures d'intervention à prévoir. Les risques liés au stockage de l'hydrogène ont été pointés et une gêne a été exprimée sur le fait que le stockage de l'oxygène produit par l'électrolyse n'avait pas été envisagé à ce stade. GravitHy n'avait initialement pas prévu de l'utiliser.

L'attention du public a également porté sur **l'impact du remblaiement du site** : sur les matériaux utilisés (type et origine) et sur l'impact de leur approvisionnement, étant donnée l'importance des quantités annoncées. Sur le sujet de l'approvisionnement en matières premières, une analyse de **l'impact global** du projet est attendue par une partie du public. En outre, des interrogations ont été soulevées sur les besoins de dépollution préalable de la parcelle.

[12] Agence Régionale de la Santé

Paroles du public

- Cette fameuse tour de 135 mètres de hauteur, avec un réacteur. Qui dit réacteur dit émission de bruit […] À 135 mètres de haut, j'ignore comment vous allez faire pour insonoriser un tel type de matériel *(Réunion publique du 16 janvier 2024, verbatim page 10)*
- En ce qui concerne la tour […] je sais très bien que vous ne pouvez pas la modifier *(Réunion publique du 16 janvier 2024, verbatim page 13)*
- En ce qui concerne la torche, pourquoi je m'investis là-dessus ? C'est pour protéger la population des bruits *(Réunion publique du 16 janvier 2024, verbatim page 39)*
- Vous n'avez pas prévu de stockage d'oxygène. Cela me gêne un peu. *(Réunion publique du 16 janvier 2024, verbatim page 33)*
- Vous avez parlé du POI : Plan d'Urbanisation Interne. Quels sont les moyens que vous comptez mettre en tant que GravitHy en termes humains sur ce sujet-là, et en termes aussi matériels ? *(Réunion publique du 16 janvier 2024, verbatim page 34)*
- D'où vient le minerai, par rapport aux modes de transport ? *(Réunion publique du 30 novembre 2023, verbatim page* 19)
- Les interrogations que peuvent soulever les possibles incidences des volumes de remblai nécessaires et du choix du matériau retenu, qui influe directement sur les tonnages et peut avoir des conséquences différentes sur la qualité de l'air et le milieu marin, n'ont pas trouvé à ce stade, de réponses. (*Cahier d'acteur de la FARE (Fédération d'Action Régionale pour l'Environnement), page 1)*
- Nous demanderons une analyse d'impact global. C'est-à-dire si votre projet ne peut pas fonctionner sans les 500 mètres cubes de terre, il devra faire partie de l'analyse globale et des transports pour y arriver. S'il ne peut pas fonctionner sans une ligne à haute tension et sans une centrale nucléaire au bout, puisque mon voisin me faisait remarquer que vous êtes à peu près l'équivalent de la production d'une centrale nucléaire, il faudra que la centrale nucléaire fasse partie de l'étude d'impact. ». *(Réunion publique du 11 janvier 2024, verbatim page 23*
- Est-ce que GravitHy va apporter une production complémentaire à la pollution que nous connaissons déjà ? Est-ce que la décarbonation va résorber cette pollution ? *(Audition du SPPPI, le 08 décembre 2023, page 13)*
- Nous mesurons des particules de l'ordre du micromètre au nanomètre, la réduction des poussières est importante, pour vous économiquement, et pour nous tous. Pourriez-vous y mettre les moyens de mesures ? *(Audition du SPPPI, le 08 décembre 2023, page 14)*

L'approvisionnement en électricité

Le projet nécessiterait une **puissance électrique importante (jusqu'à1150 MW),** équivalente à celle d'une tranche de centrale nucléaire actuelle (900 ou 1200 MW). Une telle puissance n'est pas actuellement disponible à Fos et le démarrage à pleine charge de la production devrait donc attendre le renforcement du réseau à haute tension projeté par RTE.

La concertation sur le projet GravitHy n'incluait pas de débat d'opportunité sur la **création d'une nouvelle liaison aérienne à haute tension (400 000 volts)** entre le Gard et Fos-sur-Mer. Celle-ci fait l'objet d'une concertation préalable distincte[13] prévue par la loi relative à l'accélération de la

[13] Voir le site du projet avec les informations pratiques sur la concertation : https://www.rte-france.com/projets/nos-projets/creation-ligne-fos-jonquieres#Leprojet

production d'énergies renouvelables[14]. Cette séparation des concertations a été regrettée, et le public et certains élus ont exprimé des craintes d'atteinte aux paysages de zones protégées. Des demandes d'enfouissement de cette liaison ont été avancées, que RTE a déclaré ne pouvoir satisfaire pour des raisons techniques.

Le public a demandé comment GravitHy pourrait **s'assurer que l'électricité qui lui sera fournie sera bien bas-carbone et qu'elle serait fournie en quantité suffisante**. Les interventions en salle ont fait référence aux difficultés rencontrées l'hiver 2022-2023 (arrêts techniques des centrales nucléaires, demandes aux Français de faire des économies d'électricité), aux demandes aux industriels de se soumettre à l'interruptibilité de RTE mais aussi à la concurrence potentielle entre les projets pour accéder à une électricité décarbonée.

Le plus gros poste de consommation d'électricité de GravitHy serait l'électrolyse de l'eau en vue de la production d'hydrogène, qui se ferait pour l'essentiel en continu. Le maître d'ouvrage n'a pas précisé à ce stade quels seraient son ou ses **fournisseurs d'électricité**, mais une partie du public a conclu que le recours à des productions renouvelables intermittentes (éolien ou solaire) serait nécessairement minoritaire, et que l'électricité bas carbone du projet serait donc **probablement d'origine nucléaire**. Au cours des débats consacrés aux solutions alternatives, cette particularité a été évoquée comme un argument en défaveur du projet.

Paroles du public

> Je m'attendais à trouver des documents de concertation RTE, qui nous auraient un peu plus éclairés sur cette dépendance électrique *(Réunion publique du 7 décembre 2023, verbatim page 14)*
> Du côté électrique. Je sais qu'au niveau de la population, on a quelques interrogations sur la fameuse ligne 400 000 volts. Mais quand j'entends, la Région dire qu'il est important aussi que ça desserve la partie du territoire pour la consommation globale, je pense que ça a aussi un intérêt. (*Réunion publique du 7 décembre 2023, verbatim page 20)*
> La ligne à très haute tension va traverser plusieurs parcs naturels et des zones extrêmement riches et extrêmement importantes au niveau de la biodiversité. Enfin, ça me paraît indispensable de l'enterrer, au moins sur ces tracés-là. *(Réunion publique du 7 décembre 2023, verbatim page 34)*
> Est-ce qu'il serait possible de faire deux lignes de 225 000 volts enterrées avec les compétences que vous avez actuellement et dont on sait que ça fonctionne très bien ? *(Réunion publique du 7 décembre 2023, verbatim page 35)*
> Comment est-ce que vous vous assurerez-vous de la qualité de l'approvisionnement en électricité par ce mécanisme si continu et qui ne garantit rien du tout en fait ? *(Réunion publique du 7 décembre 2023, verbatim page 5)*
> Avons-nous le devoir d'être les grands complices de la relance du programme électronucléaire français au travers de ce projet ? *(Réunion publique du 30 novembre 2023, verbatim page 15)*
> Le parc nucléaire français est aujourd'hui vétuste. Sera-t-il toujours possible de produire autant d'électricité nucléaire ou va-t-il falloir construire des nouvelles centrales nucléaires sur les zones les plus énergivores comme à Fos ? Est-ce que vous ne pourriez pas être aussi producteurs d'électricité ? (*Réunion du 11 janvier 2024 à la Maison des syndicats)*

[14] Voir l'article 27 de la loi 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

L'économie du projet

La lettre de mission adressée aux garant.e.s par la CNDP s'interrogeait sur les particularités liées au **modèle économique du projet**. L'économie du projet a ainsi été abordée dans le dossier de concertation[15], mais conformément aux usages à ce stade du projet, ni son financement ni ses coûts d'exploitation n'ont été détaillés. Le coût global du projet est estimé à 2,2 milliards d'euros.

Pour le **financement**, le calendrier des levées de fonds est néanmoins esquissé. Le maître d'ouvrage s'est montré confiant, l'une des banques qui le conseille est également intervenue au profit de la société H2GS, qui développe un des premiers projets d'acier décarboné en Europe.

Des **concours financiers importants des pouvoirs publics** français sont attendus en investissement, ce que le chef du service économique de l'Etat en région a justifié dans le cadre du dispositif France 2030 par les risques pris au départ. La viabilité du projet en exploitation dépendra des dispositions européennes relatives aux quotas carbone, une contractualisation des prix de long terme doit être recherchée. Ces points essentiels pour le projet mais assez techniques ont été peu abordés par le public. Des questions ont porté sur les montants du soutien financier de l'Etat et de l'Europe, sur le suivi de l'utilisation de ces financements et sur la concurrence avec les autres industries du territoire pour obtenir les financements pour la décarbonation.

Des interrogations ont porté sur le modèle économique du projet vis à vis des **variations du prix de l'électricité et de la capacité à s'approvisionner**. Le public s'est également intéressé aux débouchés industriels, feront-ils l'objet de contrats de long terme ? L'usine ArcelorMittal toute proche fera-t-elle partie de clients de GravitHy ? Le maître d'ouvrage a souligné la participation de l'équipementier FORVIA[16] au capital de GravitHy, sans être en mesure d'apporter d'autres précisions. Une question a porté sur les **autres projets de la société GravitHy**.

Paroles du public

- Combien l'Etat va-t-il mettre dans le projet *(Réunion publique du 30 novembre 2023, verbatim page 38)*
- Beaucoup de ces projets prennent une certaine quantité d'argent public pour fonctionner. Quelle est la vision de l'État quant à l'utilisation de cet argent public au sein des sociétés, une fois qu'il sera pris ? Malheureusement, nous avons un certain nombre d'expériences avec une déperdition complète et des projets qui n'arrivent pas à terme. *(Réunion publique du 30 novembre 2023, verbatim page 35)*
- Est-ce que vous avez déjà réfléchi à des clients locaux qui pourraient être approvisionnés de vos pellets *(Réunion publique du 30 novembre 2023, verbatim page 13*)
- Est-ce que votre modèle sera basé sur […] des contrats d'enlèvement long terme ? […] Vous êtes quelque part non pas un concurrent d'ArcelorMittal, mais potentiellement l'un de ses fournisseurs. *(Réunion publique du 30 novembre 2023, verbatim page 40)*
- Pour nous, ce sera le seul qui aura une vraie signification dans cette zone industrialo-portuaire en tant qu'industrie, en lien avec les activités du port. *(Réunion publique du 30 novembre 2023, verbatim page 16)*
- Il s'agit d'une opportunité incroyable pour le port de Marseille Fos *(Réunion publique du 30 novembre 2023, verbatim page 21)*

[15] Voir page 99 du dossier

[16] Ex-FAURECIA

> Nous craignons que les subventions pour les nouvelles industries soient accordées au détriment des subventions que pourrait obtenir Arcelor Mittal pour l'installation d'un four électrique. (*Rencontre du 11 janvier 2024 à la Maison des syndicats, page 7)*
> Pouvez-vous bénéficier d'aides européennes ? (…) L'enjeu de la taxation du CO2 est important pour trouver des débouchés aux produits bas carbone. Aujourd'hui il n'y a pas de différence entre ceux qui produisent à base de charbon et ceux qui produisent de manière décarbonée. (*Rencontre du 11 janvier 2024 à la Maison des syndicats, pages 4 et 5)*
> L'usine GravitHy de Fos représente-elle le point final ou le point de départ de GravitHy ? (*Rencontre du 11 janvier 2024 à la Maison des syndicats, page 4)*

L'emploi et la formation professionnelle

La création d'emplois a été un argument fort de soutien au projet. Au-delà des emplois directs, la création d'emplois indirects a été soulignée dans un contexte où le trafic maritime lié aux énergies fossiles serait appelé à diminuer considérablement à l'avenir sur la ZIP.

Des précisions ont été demandées sur le **nombre d'emplois prévus** dans la phase travaux et sur la compatibilité avec les autres chantiers. Le public a constaté des modalités de calcul différentes de calcul des emplois indirects selon les projets. GravitHy a précisé qu'il s'appuyait sur les données d'entreprises du même secteur.

Au-delà du nombre d'emploi, des questions ont été posées sur la **qualité des emplois** et la **politique d'inclusion** de l'entreprise, vis-à-vis des jeunes, des séniors, des femmes - en faible nombre dans les métiers de l'industrie-, des personnes en réinsertion ou en reconversion professionnelle et des personnes en situation de handicap. Il a été proposé à l'entreprise d'introduire des clauses d'insertion dans ses marchés.

Des **besoins de formation et des difficultés de recrutement** ont été exprimés, avec une crainte de conséquences pour les entreprises voisines, du fait de débauchages. Est-il prévu une coordination de l'offre ? Les besoins de formation concernent les emplois proposés par GravitHy, mais aussi ceux des sous-traitants. Certaines personnes ont insisté sur l'enjeu de formation des personnes en local pour l'emploi local. D'autres ont souligné l'intérêt d'aller chercher des compétences ailleurs comme cela s'était fait par le passé.

En réponse aux demandes du public sur la qualité des emplois, GravitHy a précisé ses besoins en termes de compétences recherchées, ses intentions d'embauche en CDI (dont pour la maintenance) et de limiter le recours à la sous-traitance à des fonctions telles que la cantine ou le gardiennage. Il a exprimé son intention de contribuer aux actions de formation et de reconversion et de s'appuyer sur des partenaires, par exemple Cap emploi pour l'inclusion de travailleurs en situation de handicap. Des acteurs de la formation et de l'accompagnement à l'emploi se sont positionnés en **accompagnement du projet**, lors des réunions (France Travail, Maison de l'emploi Ouest Provence, France Hydrogène) ou dans leur contribution écrite (Avis 28 de l'UIMM).

Paroles du public

> Ce projet permettra d'avoir du travail (*Forum des métiers de Port-de-Bouc, le 22 janvier 2024, page 3*)
> Le sujet est qu'il faut des emplois *(Réunion publique du 16 janvier 2024, verbatim page 13)*

- L'importance en termes d'emploi dockers de ce trafic est colossal et s'établit à environ 6 000 journées de travail, sans parler des emplois directs du personnel technique et administratif sous-jacents. Ces emplois sont vitaux pour la stabilité sociale de la manutention portuaire de Fos. *(Cahier d'acteur du SEMFOS (Syndicat des entreprises manutention portuaire Marseille Fos), page 2)*
- Nous ne pouvons pas refuser du travail. Je pense qu'il y a énormément de chômage. *(Réunion publique du 22 janvier 2024, verbatim page 17)*
- Les usines comme Arcelor Mittal, si d'autres process ne sont pas trouvés, fermeront et ce sont des milliers de travailleurs qui vont se retrouver au chômage dans le bassin de Fos *(Réunion publique du 16 janvier 2024, verbatim page 8)*
- Notre ambition est qu'un bon nombre d'emplois soient occupés par des jeunes du territoire*. (Réunion publique du 22 janvier 2024, verbatim page 36)*
- Je souhaite savoir si, dans ce projet, pourraient être intégrées des questions de travaux ou de stages pour des personnes adultes en situation de handicap (mental)? Est-ce que dans le thème de l'insertion, des contrats aménagés pour eux ou même un milieu protégé, seraient envisagés? (Question Q7 – en ligne)
- Actuellement, les industriels lancent des appels aux femmes pour qu'elles rejoignent les métiers de l'industrie. (…) Quelle place auraient les femmes au sein de votre entreprise ? Quant aux personnes en situation de handicap, comment envisageriez-vous leur inclusion ? (*Question d'habitant recueillie par Fossa FM et relayée lors de la table ronde radiodiffusée du 12 janvier 2024*)
- Le sujet est qu'il faut des emplois. Mais j'ignore si nous pourrons faire des emplois pour garder Arcelor et GravitHy. *(Réunion publique du 16 janvier 2024, verbatim page* 14)
- Il n'y a pas d'ambiguïté sur ces questions de défense de l'activité économique, de l'emploi, mais dans le respect de l'environnement et des personnes. *(Réunion publique du 16 janvier 2024, verbatim page 16)*
- Mais il ne faut pas oublier qu'il y a des gens qui cherchent du travail. C'est très compliqué, autant pour les entreprises que pour les gens qui cherchent du travail. Peut-être que cela va apporter des emplois directs sur Fos-sur-Mer, peut être que d'autres personnes vont arriver d'un peu plus loin. Mais au final, cela va créer de l'emploi. *(Réunion publique du 11 janvier, verbatim page 33).*
- Qu'est-il prévu au niveau des grands ensembles pour pouvoir former ces gens qui seront sous-traitants ? *(Réunion publique du 11 janvier, verbatim page* 43)
- Dernier point sur l'emploi : vos besoins de recrutement - je parle à GravitHy - viennent se superposer à tous les autres besoins de recrutement des autres projets en développement. Il y aura donc déjà une concurrence entre vous, mais aussi avec ceux qui existent déjà, puisqu'il va être question de « débauchage de compétences » dans les autres secteurs industriels de la zone, qui eux aussi sont déjà en tension. Qu'existe-t-il comme relation entre les industriels d'aujourd'hui et les industriels porteurs de projets pour demain ? *(Réunion publique du 11 janvier, verbatim page* 43)

L'insertion territoriale du projet

● La pertinence du lieu d'implantation

Plusieurs personnes ont souligné **l'intérêt du choix de la zone d'implantation**, dans la ZIP, dans le périmètre du PPRT et dans une zone facilitant les imports/exports maritimes et l'apport en eau de mer. Dans le même temps, les effets induits par le projet, cumulés à ceux des autres projets ont été débattus en soulignant que les impacts portaient sur un territoire large, au-delà de la zone de Fos.

Paroles du public

- GravitHy, contrairement à H2V et Carbon, s'inscrit pleinement dans la zone où il sera implanté. Pour nous, ce sera le seul qui aura une vraie signification dans cette zone industrialo-portuaire en tant qu'industrie, en lien avec les activités du port. *(Réunion publique du 30 novembre 2023, verbatim page 1*6)
- Nous sommes sur un territoire qui est hyper inaccessible. Nous sommes au bout du monde. Nous aurons des gens qui vont habiter de partout. Ne croyez pas une seconde que les gens habiteront dans la zone de Fos, ce n'est pas possible, c'est à PPRT. *(Réunion publique du 11 janvier, verbatim page* 22)
- Nous en appelons donc à l'Etat et aux décideurs publics pour conduire une politique résolue d'investissements structurants sans lesquels malheureusement nombre de projets se détourneront de notre territoire. *(Cahier d'acteur de la CCI (Chambre de commerce et d'industrie)*
- Nous souhaiterions qu'un moratoire soit posé et que d'abord, nous réalisions ce qu'il faut réaliser pour pouvoir implanter ces usines sur nos sites. *(Réunion publique du 22 janvier 2024, verbatim page 16)*

Réunion publique sur l'insertion territoriale du projet, le 11 janvier Miramas

- **Les mobilités**

Les problèmes de mobilités ont été les plus abordés. Le public a insisté sur les **enjeux routiers** en dénonçant les conditions de circulation et les problèmes de sécurité induits. L'impact important du projet sur le trafic routier lors de la phase de chantier a été relevé. L'estimation du nombre de camions et les prévisions sur le transport de marchandises ont été questionnées. Des **demandes formulées lors des concertations précédentes** ont été largement renouvelées concernant la mise en œuvre des projets routiers (contournement de Martigues-Port-de-Bouc, liaison Fos-Salon, contournement de Fos et doublement de la RD268) mais sans faire l'unanimité. Des demandes ont été exprimées plus largement sur les besoins de **transports collectifs**. Il convient de ne pas se limiter au routier mais de **développer l'ensemble des modes de transport** : fer, fluvial, cyclable avec un poids différent à chacun selon les participant.e.s.

L'ensemble des maîtres d'ouvrage ont été interpellés dans leur champ de compétence : Etat, Région, Département, Métropole, SNCF, GPMM et porteurs de projets industriels. **Des solutions ont été proposées par le public** telles que des navettes mutualisées entre les entreprises, doubler les voies ferrées vers Fos et Port Saint-Louis et créer une gare voyageurs multimodale sur le site GPMM de Fos, créer une gare voyageurs fluviale connectée au Rhône et à l'Étang de Berre, aménager des voies cyclables sécurisées, prévoir des incitations au covoiturage, aux taxis collectifs, rendre gratuits les transports collectifs ou instaurer des voies dédiées aux transports en commun. Des questionnements ont été portés sur le transport des matériaux de remblaiement avec des demandes de garanties de mise en œuvre de solutions alternatives au routier en partenariat avec les autres industriels qui vont remblayer. Les participant.e.s ont fait référence à des expériences sur d'autres territoires ou dans le passé sur le territoire (e.g. transport de la bauxite par train).

Lors de la réunion du 30 novembre, il a été annoncé que GravitHy participerait au financement des infrastructures que le GPMM réaliserait, au même titre que l'ensemble des projets et qu'un travail de synergie avec les industriels voisins était mené. GravitHy a présenté les mesures qu'il envisageait, avec notamment le recours à des systèmes de navettes privées électriques mutualisées, le travail sur les horaires (télétravail et horaires flexibles), l'étude du transport maritime du matériau de remblais ou l'incitation au co-voiturage. Pour ce qui est du transport de marchandises, le porteur de projet a affirmé que les approvisionnements seraient faits principalement par bateau puis bande convoyeuse et les expéditions par bateau, rail et par transport fluvial favorisées. Ces propositions ont été jugées optimistes voire irréalistes pour certaines par des participant.e.s **appelant à une réflexion plus poussée sur l'ensemble de la ZIP pour envisager un mix de solutions classiques et innovantes**. Les décisions d'investissement prises dans le cadre du **CPER (Contrat de Plan Etat Région)** ont été confirmées, suite aux demandes de précision des garant.e.s. Ces annonces n'ont pas satisfait l'ensemble du public qui remet en cause la cohérence des moyens et des objectifs concernant les mobilités.

Paroles du public

> Si aujourd'hui, ces trois usines viennent - ce que je souhaite -, ce sera in-circulable autour de Fos-sur-Mer. Je dis bien : in-circulable. (…) Je suis pour les projets, mais pas avec les routes ici. Je serai contre. (*Réunion publique du 30 novembre 2023, verbatim page 3*2)

> Il y a aussi la RD268. Apparemment, il serait plus compliqué de la doubler. Il faudra sûrement la réaménager, changer les petits ronds-points qu'il y a de partout *(Réunion publique du 30 novembre 2023, verbatim page 17*)

> Il faut arrêter de vouloir construire des industries sans les routes. *(Réunion publique du 11 décembre 2023, verbatim page 22)*

> Le contournement routier, selon moi, c'est la condition sine qua none *(Réunion publique du 16 janvier 2024, verbatim page 37*)

> Je suis toujours un petit peu surprise de voir à quel point nous pouvons mettre en balance des projets de ce type-là avec des autoroutes, et dire que nous avons besoin d'autoroutes pour créer des emplois. Je voudrais juste attirer votre attention sur le fait que si nous parlons d'améliorer la qualité de l'air par tout un tas de technologie et autres, ce n'est pas en faisant venir les gens en voiture que cela ira mieux. *Réunion publique du 16 janvier 2024, verbatim page 44*)

> Pour venir dans votre usine il faudra utiliser une voiture. Pourrait-on plutôt mettre en place des transports électriques comme les trains ou un tramway ? *(Maison des jeunes, 10 janvier 2024, page 2)*

> L'attente de la population, PRÉALABLE à tous ces projets, encore méprisée à ce jour par les représentants institutionnels, locaux, métropolitains, départementaux et Régionaux, c'est un investissement en infrastructures de Mobilités innovantes à la

hauteur des enjeux de transitions, pour rattraper les 30 années de retard de notre Département ! (Contribution en ligne A-14)

> Je trouve que vous manquez d'imagination (…) je n'ai pas entendu parler d'une gare voyageur ferroviaire. Vous avez le train qui va desservir, vous avez également des bateaux, des barges. Je n'ai pas entendu non plus parler d'une gare fluviale en plein coeur du port maritime, qui existe depuis les années 60. Il serait peut-être temps d'y penser et que la Région investisse vraiment pour soulager les routes. (*Réunion publique du 11 janvier 2024, verbatim page* 20)

> Je vous trouve d'un optimisme absolument incroyable sur le report modal, que ce soit pour les marchandises ou pour les voyageurs. Vous affichez des ambitions absolument fantastiques sur ce mode de transport. (…) quand on dit par exemple que 80% des gens se déplaceront en bus, pour ne citer qu'un exemple, c'est du rêve. (*Réunion publique du 11 janvier 2024, verbatim page* 22)

> Compte tenu du fait que nous voulons tous améliorer les transports collectifs pour les employés, les salariés et les familles, et que pour améliorer ces transports collectifs, il nous faut mettre en place des bus à haute qualité de service, et pourquoi pas des voies spécialisées au covoiturage, comment pouvons-nous imaginer de résoudre un problème aussi important que celui qui nous est posé en envisageant seulement une voie unique dans cette nouvelle liaison Fos-Salon ? *Réunion publique du 11 janvier 2024, verbatim page* 31)

> On pourra faire des routes tant qu'on voudra, mais s'il y a encore 10 000, 13 0000, 20 000 véhicules de plus qui viennent se greffer, nous aurons davantage de pollution, de nuisances sonores et ainsi de suite. *(Réunion publique du 22 janvier 2024, verbatim page 14)*

- **Le logement et les services publics**

Des demandes ont été exprimées tout au long de la concertation sur les mobilités mais également concernant le logement et sur les autres services publics : hôpitaux, écoles, crèches, inspection des installations classées, inspection du travail, médecine du travail. Il a été souligné, pour l'inspection du travail par exemple, que les **effectifs étaient déjà insuffisants à l'heure actuelle** et qu'un renforcement important serait nécessaire. Les annonces de renforcement des effectifs d'inspection des installations classées faites par le sous-préfet à l'occasion de la concertation Carbon, ont été relayées. Des demandes ont été faites pour assurer de bonnes conditions d'accueil pour les personnels qui viendraient d'autres régions et ne pas pénaliser les habitant.e.s du territoire.

Les enjeux de logement ont été discutés en réunion publique le 11 janvier. Des informations ont été apportées par le représentant de la Métropole en complément des informations données lors des concertations de Carbon et H2V. Le PLH (Programme local de l'habitat) actuel prévoit un **nombre de logements à produire** sur les 2 anciens territoires que sont Ouest Provence et le Pays de Martigues de 5 100, cela pour répondre au besoin d'accroissement de la population jusqu'en 2027. Il est estimé que 4 000 logements supplémentaires seraient nécessaires pour pouvoir répondre aux besoins des projets actuels. Le représentant a déclaré l'institution consciente de ce problème, qui demanderait de revoir les documents de planification PLH et PLUi. Il a cependant souligné que la décision de construire de nouveaux logements restait du ressort du maire par la signature des permis de construire. GravitHy s'est engagé à travailler avec les mairies sur ce sujet. Un participant a suggéré la construction de logements d'entreprise, solution qui ne correspond plus aux demandes des salariés selon d'autres personnes du public. Des interrogations ont été soulevées sur la possibilité de développer le logement du fait de la politique de Zéro Artificialisation

Nette[17]. Pour certains, concentrer les logements sur Fos est considéré comme une erreur du fait des difficultés réglementaires et de la réponse en termes de services publics et d'infrastructures. Le représentant de la DREAL a exprimé une confiance dans la possibilité d'une réponse modérée en termes de consommation de foncier en mobilisant du logement vacant, en densifiant les espaces.

Paroles du public

> Nous craignons que l'arrivée de nouveaux emplois sature les services et les infrastructures du territoire : inspection du travail, médecin du travail, hôpital, routes. » *(Rencontre du 11 janvier à la maison des syndicats)*

> Pensez-vous que l'équation entre 9 000, voire 10 000 logements supplémentaires d'ici 2030 et le corpus de réglementation de contraintes sur les communes soient vraiment compatibles ? *(Réunion publique du 11 janvier 2024, verbatim page 29)*

> Nous pensons qu'accueillir 10 000 habitants de plus, cela impactera tous les services publics. Nous avons fait une démarche par rapport à l'hôpital public de Martigues, qui a besoin d'être rénové *(Réunion publique du 22 janvier 2024, verbatim page 18)*

> (Est-il prévu de faire) comme une entreprise en Picardie. Il a fait un accord bilatéral avec la commune. Ils ont acheté des terrains pour faire construire des logements pour leur personnel. C'est une idée que je vous avais soulevée, qui est très intelligente. À ce moment-là, le personnel ne serait pas éparpillé et pourrait faire du covoiturage mais pas dans le cas dont vous parlez, parce que les gens habiteront à droite, à gauche. C'est impossible. (*Réunion publique du 11 janvier 2024, verbatim page 19*)

Les alternatives

La loi[18] prévoit de faire place, au cours d'une concertation préalable, à des débats sur d'éventuelles alternatives au projet. Dans son dossier de concertation, le maître d'ouvrage avait ainsi présenté les alternatives qu'il avait lui-même envisagées, pour la **localisation du projet ou le choix des procédés techniques à employer**.

Le public a été invité à présenter en réunion, le cas échéant, les solutions alternatives qui le convainquaient. Une expression est ainsi intervenue en faveur de **« l'option zéro »**, qui consiste à ne pas réaliser ce projet. Parmi les arguments présentés, outre la nécessaire sobriété des modes de consommation, figuraient les impacts environnementaux globaux du projet et l'importance des investissements nécessaires pour produire l'électricité devant alimenter le projet. La puissance requise équivaut à celle d'une tranche de centrale nucléaire actuelle. Pour l'acheminer jusqu'à Fos il est nécessaire de prévoir une nouvelle ligne aérienne à haute tension controversée. Cette approche a été contestée par d'autres personnes présentes dans le public.

Les autres propositions du public ont été des **alternatives à certaines parties de l'activité de GravitHy**, suggérant par exemple de trouver un débouché auprès d'autres industriels proches pour l'oxygène produit par l'électrolyse au lieu de le rejeter dans l'atmosphère ; ou bien de transporter par gazoduc l'hydrogène produit près de centrales électriques plutôt que de transporter l'électricité par des lignes à haute tension, ou encore de ne pas produire l'hydrogène mais utiliser les réserves d'hydrogène naturel ou produit par d'autres.

[17] La France s'est fixée, dans le cadre de la loi Climat et résilience adoptée en août 2021 :l'objectif d'atteindre le "zéro artificialisation nette des sols" en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les dix prochaines années (2021-2031) par rapport à la décennie précédente (2011-2021). Source : https://www.ecologie.gouv.fr/artificialisation-des-sols

[18] Code de l'environnement, article L121-15-1 3°

Paroles du public

- Nous sommes quand même effarés des conditions à remplir pour mettre en œuvre le projet qui nous est proposé. Il est toujours séduisant de se dire « Nous allons décarboner l'industrie » […]. Après quand on regarde bien, on a longuement parlé […] des besoins en eau, en électricité, en matières pour rehausser le niveau du sol […]. Nous avons évoqué […] les problèmes de mobilité… *(Réunion publique du 16 janvier 2024, verbatim page 6)*
- La position que nous prendrons […] c'est d'envisager tout simplement de ne pas réaliser ce type de projet, mais plutôt de viser un modèle de société où nous n'aurions pas besoin d'autant de voitures, d'hydrogène, de métal, et surtout pas de centrales nucléaires supplémentaires *(Réunion publique du 16 janvier 2024, verbatim page 8)*
- Quels sont les moyens de réutiliser l'oxygène pour avoir une certaine synergie avec d'autres établissements, d'autres industries *(Réunion publique du 7 décembre 2023, verbatim page 23)*
- Il y avait une étude [de RTE et GRT gaz] qui préconise de répartir les électrolyseurs au plus proche des lieux de production électrique et de développer un réseau de transport hydrogène plutôt que des lignes électriques à très haute tension*. (Réunion publique du 7 décembre 2023, verbatim page 32)*
- Avez-vous envisagé de vous approvisionner à l'extérieur en hydrogène ? Notamment grâce au futur gazoduc BarMar ? *(Audition du SPPPI, le 08 décembre 2023, page 10)*
- GravitHy propose de fabriquer lui-même l'hydrogène nécessaire à son processus de réduction du minerai de fer. Cette usine d'hydrogène viendrait s'ajouter aux autres envisagées sur le territoire. Toutes sont-elles utiles quand on prend conscience de la baisse attendue des besoins en hydrogène pour les applications actuelles: raffinage du pétrole, engrais, explosifs …? *(Cahier d'acteur FNE 13 ((France Nature Environnement Bouches-du-Rhône), page 2)*

Réunion publique de clôture le 22 janvier 2024

Le futur suivi du projet

La loi prévoit de débattre au cours de la concertation préalable des modalités de la concertation continue à mettre ensuite en place, jusqu'à l'enquête publique, si le projet est confirmé. Le public en a peu parlé, y compris au cours de la dernière réunion le 22 janvier. Le maître d'ouvrage n'a pas fait d'annonce concernant la suite de la concertation dans le cas où le projet se poursuivrait.

Demande de précisions et recommandations au responsable du projet

Ce que dit la loi sur le principe de reddition des comptes : « Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. » (L121-16 CE) Concrètement, suite à la publication du bilan de la concertation par les garant.e.s le responsable du projet ou la personne publique responsable de l'élaboration du plan ou du programme décide du principe et des conditions de la poursuite du plan, du programme ou du projet. Il précise, le cas échéant, les principales modifications apportées au plan, programme ou projet soumis à la concertation. Il indique également les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Le bilan de la concertation et les enseignements tirés par le responsable du projet doivent figurer dans les dossiers de demande d'autorisation et ces documents font donc partie des dossiers d'enquête publique ou de participation publique par voie électronique.

Précisions à apporter de la part du responsable du projet, des pouvoirs publics et des autorités concernées

Les garant.e.s ont identifié dans les sections précédentes des interrogations et arguments qui ont émergé durant le débat, qui n'ont pas encore fait l'objet d'une réponse ou d'une réponse complète, et méritent des compléments dans la suite. Les principaux sont repris dans cette section.

Le public a accordé une grande importance aux **infrastructures de mobilité et aux services publics** nécessaires pour accueillir le projet dans de bonnes conditions, sans que les pouvoirs publics, dans leur diversité (Etat, Département et Métropole en particulier), aient été en mesure d'apporter toutes les réponses attendues au cours de cette concertation. Il est nécessaire que les décisions qui seront prises à ce titre et les investissements prévus soient communiqués au public par la suite. Ceci concerne en particulier la révision possible des documents de planification concernant le logement (PLH, programme local de l'habitat et PLUi, plan local d'urbanisme intercommunal), les projets routiers et la mise en œuvre du PDU (plan de déplacement urbain).

Des précisions sont attendues de la part de GravitHy **sur la base des études complémentaires** qui seraient conduites si le projet se poursuit, plus spécifiquement sur :

- le **bilan carbone** du projet ;
- les modalités de prélèvement, de traitement et de rejet de **l'eau de mer** ;
- les autres **impacts environnementaux** des phases de chantier et d'exploitation, dont ceux qui sont liés au remblaiement et au bruit, ainsi qu'aux émissions de poussières ;
- les mesures de **compensation** effectivement prévues pour l'atteinte aux milieux naturels ;
- l'origine de **l'électricité** nécessaire ;
- les **risques industriels** dont ceux liés à la production d'hydrogène et d'oxygène.

Des précisions sont également attendues de la part de GravitHy et des autres acteurs de la ZIP sur **l'insertion de GravitHy dans le tissu industriel local** et ses relations aux autres industriels et aux sidérurgistes. Ce point concerne également les mesures collectives concernant le transport des salariés.

Les garant.e.s relèvent en outre une demande du public **d'information actualisée sur les impacts cumulés** de l'ensemble des projets du territoire, si possible au-delà des trois projets qui ont fait l'objet d'une information sur le site de la CNDP. La CNDP ne dispose pas des informations nécessaires pour pouvoir répondre à cette demande. Cette information pourrait être communiquée par les collectivités concernées et/ou les services de l'État selon les sujets.

Enfin, des précisions sont attendues de RTE et de l'Etat concernant la **capacité du parc de production national à supporter l'ensemble des besoins en électricité industriels liés à la décarbonation**. La concertation en cours sur la nouvelle ligne haute tension pourrait répondre à une partie de ces attentes.

Recommandations des garant.e.s pour garantir le droit à l'information et à la participation du public à la suite de cette concertation et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique, si le projet se poursuit

Si les porteurs de projet décident de poursuivre le projet, les garant.e.s recommandent au maitre d'ouvrage :

- D' **informer la CNDP** (conformément à l'article L121-14 du code de l'environnement**) des modalités de la concertation continue** dès la publication des enseignements de la concertation préalable, avec la perspective de leur mise en œuvre dans la continuité de cette concertation.

- D'organiser **une réunion publique** pour présenter **les suites données au projet et à la concertation préalable.**

- D'organiser **des réunions publiques thématiques** sur les sujets pour lesquels des informations sont attendues par le public, en particulier sur :
    - les résultats des études d'impact et de dangers, dans le cadre de la démarche ERC (éviter, réduire, compenser) ;
    - les décisions, les investissements et les éventuelles nouvelles actions de planification (PDH, PLUi, PDU) concernant les mobilités, le logement et les services publics ;
    - les mesures de compensation envisagées pour les milieux naturels, dans la démarche ERC (éviter réduire compenser), en réponse aux demandes d'implication des acteurs locaux sur la localisation et la définition de ces mesures.

Certaines de ces **réunions** (en particulier la deuxième) pourraient être **communes à plusieurs projets** en coordination avec les autres maitres d'ouvrage et les pouvoirs publics.

- La mise en place d'un **comité de suivi,** instance pérenne (jusqu'à la constitution officielle d'un comité de suivi de site, CSS) de concertation, qui accompagnerait le développement du projet et serait ouvert aux parties prenantes de manière large. La composition et les règles de fonctionnement (dont la fréquence des réunions) de ce comité resteraient à définir.

- De ne pas limiter les modalités de concertation à des réunions publiques et aux parties prenantes mais de veiller à poursuivre une **information auprès d'un large public** et à mettre en œuvre des modalités pour **aller à la rencontre des publics éloignés de la décision.**

Les garant.e.s ont constaté en outre des demandes récurrentes, **d'inscrire les projets débattus dans une vision collective du territoire et de son avenir**. La mise en œuvre d'un débat territorial, tel que rendu possible par la loi « industrie verte », pourrait répondre à ces demandes en impliquant un large public. Concernant le projet GravitHy, les garants recommandent la participation active à la concertation continue des pouvoirs publics dans leurs différentes composantes (Etat, Région, Département, Métropole, Communes), afin d'informer le public des mesures prises dans leurs domaines de responsabilité (logement, mobilités, services publics).

Les garant.e.s recommandent également la poursuite du travail de **coordination des concertations du territoire**.

Annexe 1 : Lettre de mission des garant.e.s

commission nationale du débat public

Le président

Paris, le 16 juin 2023

Madame, Monsieur,

Lors de la séance plénière du 7 juin 2023, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désigné.e.s garant.e.s du processus de concertation préalable pour le projet « GravitHy » de construction d'usine de production de minerai de fer réduit et d'hydrogène pour la décarbonation des aciéries sur la zone industrielle du port de Fos-sur-Mer (13).

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général sur ce projet qui comporte des impacts significatifs sur l'environnement et des enjeux d'aménagement du territoire et socio-économiques majeurs et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

La concertation préalable pour ce projet a été décidée en application de l'article L.121-8 du code de l'environnement. Comme le précise l'article L.121-9, « *lorsque la CNDP estime qu'un débat public n'est pas nécessaire, elle peut décider de l'organisation d'une concertation préalable. Elle en définit les modalités, en confie l'organisation au maître d'ouvrage et désigne un garant* ».

I. Rappel des objectifs de la concertation préalable :

Le champ de la concertation est particulièrement large puisque l'article L121-15-1 du code de l'environnement précise que celle-ci doit permettre de débattre :

- de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet ;
- des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- des solutions alternatives (non seulement techniques), y compris pour un projet, de l'absence de mise en œuvre ;
- des modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

Il est important que vos interlocuteurs et l'ensemble des parties prenantes aient connaissance des dispositions légales.

Au regard du dossier de saisine et de son instruction, la concertation avec le grand public sur le projet doit notamment permettre de prendre en compte les questions suivantes et d'y répondre :

- compte-tenu de la complexité technique du projet, l'enjeu d'information du public et d'accessibilité de cette information délivrée est très important pour permettre le débat sur l'opportunité et les alternatives. Les maîtres d'ouvrage (MO) doivent ainsi préciser les besoins auxquels ce projet répond et ses alternatives possibles. Quels dispositifs et quels acteurs comptent-ils mobiliser pour y parvenir ?
- les enjeux socio-économiques du projet et les questions liées à la création d'emplois (500 emplois directs et 2 500 emplois indirects selon les MO dont

la commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain – 75007 Paris – France – T. +33 1 40 81 12 63 – marc.papinutti@debatpublic.fr
debatpublic.fr

l'estimation devrait être objectivée) et à la formation sur ce territoire se posent pour ce projet, d'autant plus que son développement serait concomitant aux projets industriels CARBON et H2V FOS envisagés sur la plateforme de Fos-sur-Mer ;

- quels besoins d'équipements collectifs et de logements, notamment, seront rendus nécessaires?
- quels sont les enjeux respectifs et les éventuels liens et synergies de ce projet avec les industriels voisins présents et à venir ?
- y a-t-il des particularités liées au modèle économique de cette petite entreprise française créée en 2022 (bien que ses actionnaires soient, pour certains fournisseurs d'installations techniques et pour d'autres des futurs clients), notamment au regard des réponses aux questions d'ordre technique que le public pourrait poser, comme il le ferait avec un industriel ?

Par ailleurs :

- vous devez faire des préconisations précises quant à la mobilisation des publics les plus éloignés et potentiellement concernés pour qu'ils soient informés et vérifier que tout et mis en œuvre pour leur faciliter l'accès aux espaces de débat ;
- les enjeux environnementaux très significatifs doivent être débattus (très importante consommation en électricité, consommation en eau, émissions atmosphériques, trafic, déchets, les risques accrus d'incendie et d'explosion), les effets « domino » liés à la proximité de nombreux industriels sur la plateforme), ainsi que le risque industriel ; la question de l'approvisionnement en minerai et l'impact de son transport jusqu'à Fos-sur-Mer doivent également être abordés ;
- enfin, compte-tenu de la multiplicité des projets sur la plateforme de Fos-sur-mer, je vous demande de veiller à la coordination de la préparation et de l'organisation de cette concertation avec les concertations concomitantes sur les projets industriels CARBON et H2V FOS.

II. La définition des modalités et du périmètre de la concertation préalable et son déroulement

La définition du dossier, des modalités, du périmètre et du calendrier de la concertation revient à la CNDP (art. L. 121-8 et R. 121-8 CE). L'organisation pratique de la concertation revient, quant à elle, au maître d'ouvrage.

Dans le cadre des articles L.121-8 et R.121-8 du code de l'environnement, il appartient **à la CNDP de définir les modalités et la durée de la concertation, ainsi que de valider le calendrier et le dossier proposés.**

L'étude de contexte, c'est-à-dire l'analyse précise du territoire, des enjeux du projet et des publics spécifiques est la première étape que vous avez à réaliser. Il est important que vous puissiez aller à la rencontre de tous les acteurs concernés (notamment riverains, associations environnementales, syndicats professionnels, acteurs économiques, collectivités territoriales, services de l'Etat, etc.) afin d'identifier avec précision les thématiques et les enjeux qu'il apparaît souhaitable de soumettre à la concertation, mais également les modalités d'information, de mobilisation et de participation les plus adaptées.

L'étude de contexte vous permettra de définir **les modalités de concertation adaptées**, naturellement en collaboration avec la CNDP. S'il est fortement souhaitable que les MO,soient consultés sur vos propositions et préconisations, il appartient à la CNDP en séance plénière d'adopter les modalités, la durée et le calendrier de la concertation.

Vous réaliserez **une synthèse** de votre étude de contexte et de l'ensemble des échanges pour justifier vos propositions de calendrier, d'outils et support d'information et de participation. Cette synthèse, accompagnée du dossier et des modalités de concertation sera présentée à l'équipe de la CNDP un mois avant que le dossier et les modalités ne soient soumis à l'approbation du collège de la CNDP.

Le dossier de concertation des MO

Vous accompagnerez également les MO dans la constitution du **dossier de concertation**. Il doit être complet et compréhensible pour présenter au public les objectifs du projet, ses alternatives, ses caractéristiques, son opportunité et ses impacts (avantages et inconvénients).
Des éléments d'information émanant d'autres acteurs locaux doivent pouvoir être présentés au public afin qu'il bénéficie d'une information pluraliste et contradictoire sur le projet.

La concertation préalable
Il est important que vous indiquiez au MO la nécessité de réunir les moyens budgétaires et les ressources humaines nécessaires au bon déroulement de cette concertation.

La concertation ne peut s'engager moins de deux semaines après la validation des modalités par la CNDP. En effet, le public doit être informé au minimum 15 jours avant le début de la concertation de ses modalités et de sa durée par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieu(x) concerné(s) (art. L. 121-16 CE).
Vous veillerez à la pertinence du choix des lieux et espaces de publication, à leur éventuelle démultiplication et publication locale afin que le public le plus large soit clairement informé de la démarche de concertation.
En votre qualité de garante et garant, il vous appartiendra de veiller tout au long du dispositif à la bonne mise en œuvre organisationnelle de la concertation déléguée aux MO, au respect par ce dernier des modalités proposées par vous et validées par la CNDP, ainsi qu'au respect des principes de la participation par l'ensemble des participantes et participants.

Rôle et missions des garant.e.s

Au-delà de la réalisation de l'étude de contexte et de la proposition d'un calendrier et de modalités d'information et participation précises, vous devez rester à disposition du public pour l'informer de ses droits.

Comme vous le savez, vous devez exercer votre mission dans le plus strict respect du principe de **neutralité et d'indépendance.** Il exige de n'avoir aucune attitude, acte ou intervention témoignant de votre prise de position quant au projet, aux arguments exprimés ou acteurs de cette concertation.

Toute préconisation, recommandation ou demande de complément au MO, en phase préparatoire et pendant le déroulement de la concertation, en matière d'information et de participation du public, doit lui être envoyé par écrit. Ces préconisations et demandes ont vocation à être publiques.

Conclusions de la concertation préalable

Vous devrez rédiger et publier votre bilan dans le mois suivant la fin de la concertation préalable.
Ce bilan, dont un canevas concernant la structure vous est transmis par la CNDP, doit présenter la façon dont la concertation s'est déroulée. Il comporte une synthèse des observations et propositions présentées par le public. Il présente la méthodologie préconisée et votre appréciation indépendante sur la manière effective dont le Mo a organisé la concertation. Il doit intégrer la liste des questions du public restées sans réponse et vos recommandations aux MO pour améliorer l'information et la participation du public qui suivra la concertation préalable.

Ce **bilan**, après avoir fait l'objet d'un échange avec l'équipe de la CNDP, est transmis aux MO qui le publie sans délai sur leur site ou, à défaut, sur celui des préfectures concernées par le projet (art. R.121-23 CE). Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique.

La concertation s'achève avec la transmission à la CNDP de la réponse faite par les MO aux enseignements de la concertation, aux questions du public et aux recommandations contenues dans votre bilan, **dans les deux mois suivants sa clôture** (art. R.121-24 CE). Cette réponse écrite à la forme libre doit être transmise à la CNDP, aux services de l'Etat et publiée sur le site internet du MO. Il vous est ensuite demandé de transmettre à la CNDP **votre analyse quant à la complétude de ces réponses** au regard de vos demandes de précisions et recommandations. Un tableau à annexer à la décision vous sera proposé pour faciliter l'analyse.

Je vous demande d'informer les MO que, dans le cadre de l'article L.121-14 du code de l'environnement, **la CNDP désignera un.e garant.e pour garantir la bonne information et participation du public entre la réponse à votre bilan et l'ouverture de l'enquête publique**. Cette nouvelle phase de participation continue se fondera pour partie sur vos recommandations, les engagements des MO et l'avis que la CNDP aura rendu sur la qualité de ces engagements.

Vous remerciant encore pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Marc Papinutti

Madame Audrey RICHARD-FERROUDJI
Monsieur Philippe QUEVREMONT
Garants de la concertation préalable
sur le projet de décarbonation des aciéries sur le port de Fos-sur-Mer(13)

Annexe 2 : Tableau des demandes de précisions et recommandations des garant.e.s

Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires à la concertation préalable			
Demande de précisions et/ ou recommandations 30/11/23	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée JJ/MM/AAA	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus JJ/MM/AAA	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris JJ/MM/AAA
Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse			
1. Apporter des précisions, sur la base des études complémentaires qui seraient conduites si le projet se poursuit, plus spécifiquement sur : - le bilan carbone du projet ; - les modalités de prélèvement, de traitement et de rejet de l'eau de mer ; - les autres impacts environnementaux des phases de chantier et d'exploitation, dont ceux qui sont liés au remblaiement et au bruit, ainsi qu'aux émissions de poussières ; - les mesures de compensation effectivement prévues pour l'atteinte aux milieux naturels ; - l'origine de l'électricité nécessaire ; - les risques industriels dont ceux liés à la production d'hydrogène et d'oxygène.			
2. Préciser l'insertion de GravitHy dans le tissu industriel local et ses relations aux sidérurgistes.			
3. Confirmer la capacité du parc de production national à supporter l'ensemble des besoins en électricité industriels liés à la décarbonation.			

4. Clarifier les décisions et les investissements par les pouvoirs publics, concernant les infrastructures de mobilité, les services publics et la planification du logement.			
5. Actualiser l'information sur les impacts cumulés de l'ensemble des projets du territoire.			
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s			
1. Informer la CNDP des modalités de la concertation continue dès la publication des enseignements de la concertation.			
2. Organiser une réunion publique pour diffuser l'information sur les enseignements que le maître d'ouvrage tire de la concertation préalable.			
3. Organiser des réunions publiques thématiques sur les sujets pour lesquels des informations sont attendues du public en particulier sur : - les études d'impact et de dangers; - les décisions, les investissements et les éventuelles nouvelles actions de planification concernant les mobilités, le logement et les services publics; - les mesures de compensation envisagées pour l'atteinte aux milieux naturels.			
4. Mettre en place un comité de suivi, instance pérenne de concertation qui accompagnerait le développement du projet et serait ouvert aux parties prenantes de manière large.			
5. Veiller à poursuivre une information auprès d'un large public et à mettre en œuvre des modalités pour aller à la rencontre des publics éloignés de la décision.			
6. Poursuivre le travail de coordination des concertations du territoire.			

@debatpublic.fr
@CNDPDebatPubli
Commission nationale du débat public (CNDP)

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France
T. +33 1 40 81 12 63 - contact@debatpublic.fr debatpublic.fr